

BNP PARIBAS FORTIS SA NON CONSOLIDÉ

COMPTES ANNUELS - SCHEMA B 2020



BNP PARIBAS

FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

10		BE 0403.199.702			EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-ét 1.1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BNP Paribas Fortis SA.....
 Forme juridique: société anonyme
 Adresse: Montagne du Parc N°: 3..... Bte:
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique.....
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles.....
 Adresse Internet ⁽¹⁾: <http://www.bnpparibasfortis.com/fr>.....

Numéro d'entreprise BE 0403.199.702

DATE du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 27/01/2020

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 22/04/2021
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020
 Exercice précédent du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~ne sont pas~~ ⁽²⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DAEMS Herman	Président du conseil d'administration & Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
JADOT Maxime	Président du comité de direction & Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
BEAUVOIS Didier	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VAN AKEN Piet	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
AUBERNON Dominique	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
BOOGMANS Dirk	Administrateur non exécutif indépendant	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
DECRAENE Stefaan	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette	Administratrice non exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
DUTORDOIR Sophie	Administratrice non exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
LABORDE Thierry	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
MERLO Sofia	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VARÈNE Thierry	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
ANSEEUW Michael	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VERMEIRE Stéphane	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
de CLERCK Daniel	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VAN WAEYENBERGE Titia	Administratrice non-exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis se compose au 10 mars 2021 de seize (16) administrateurs, dont dix (10) administrateurs non exécutifs (quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et associations) et six (6) administrateurs exécutifs.

(1) Mention facultative

(2) Biffer la mention inutile

COMMISSAIRE-REVISEUR AGRÉÉ

PwC Reviseurs d'Entreprises srl, Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, représentée par M. Jeroen Bockaert (IBR Code A02315) et M. Damien Walgrave (IBR code A02037)

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées **xx**

Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature

de Clerck Daniel
Membre du Comité de Direction

Signature

JADOT Maxime
Président du Comité de Direction

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont pas(1) été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise(2),
- B. L'établissement des comptes annuels(2),
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	37.986.738	483.098
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit	5.1	10300	11.324.238	31.340.262
A. A vue		10310	3.289.830	3.713.414
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	8.034.408	27.626.848
IV. Créances sur clients	5.2	10400	125.073.252	116.347.848
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500	46.916.188	52.682.803
A. D'émetteurs publics		10510	11.541.479	10.452.927
B. D'autres émetteurs		10520	35.374.709	42.229.876
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	5.4	10600	69.425	95.020
VII. Immobilisations financières	5.5 / 5.6.1	10700	9.361.357	9.386.868
A. Participations dans des entreprises liées		10710	5.774.038	5.796.520
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	2.535.568	2.548.085
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	414.356	445.056
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	637.395	597.207
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	75.696	104.937
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	1.032.700	1.002.428
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	5.9	11100	1.600.252	1.720.571
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	13.599.518	10.264.237
TOTAL DE L'ACTIF		19900	247.039.364	223.428.072

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS				
I. Dettes envers des établissements de crédit				
A. A vue		201/208	227.883.474	205.033.708
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	5.11	20100	47.376.574	33.195.484
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20110	880.084	1.554.461
		20120		
		20130	46.496.490	31.641.023
II. Dettes envers la clientèle				
A. Dépôts d'épargne	5.12	20200	150.011.896	142.457.940
B. Autres dettes		20210	66.675.801	63.521.596
1. A vue		20220	83.336.095	78.936.344
2. A terme ou à préavis		20221	73.609.072	66.484.751
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets		20222	9.727.023	12.451.593
		20223		
III. Dettes représentées par un titre				
A. Bons et obligations en circulation	5.13	20300	11.468.470	12.511.733
B. Autres		20310	7.718.149	7.556.461
		20320	3.750.321	4.955.272
IV. Autres dettes				
	5.14	20400	3.721.443	3.633.601
V. Comptes de régularisation				
	5.15	20500	10.118.991	7.954.631
VI. Provisions et impôts différés				
A. Provisions pour risques et charges		20600	297.471	374.522
1. Pensions et obligations similaires		20610	297.471	374.522
2. Impôts		20611		
3. Autres risques et charges		20612	14.514	15.544
B. Impôts différés	5.16	20613	282.957	358.978
		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux				
		20700	871.681	871.681
VIII. Dettes subordonnées				
	5.17	20800	4.016.948	4.034.116
CAPITAUX PROPRES				
IX. Capital				
A. Capital souscrit	5.18	209/213	19.155.890	18.394.364
B. Capital non appelé		20900	10.964.768	10.964.768
		20910	10.964.768	10.964.768
		20920		
X. Primes d'émission				
		21000	940.582	940.582
XI. Plus-values de réévaluation				
		21100		
XII. Réserves				
A. Réserve légale		21200	1.637.546	1.637.546
B. Réserves indisponibles		21210	1.096.477	1.096.477
1. Pour actions propres		21220	36.988	36.988
2. Autres		21221		
C. Réserves immunisées		21222	36.988	36.988
D. Réserves disponibles		21230	150.790	150.790
		21240	353.291	353.291
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)				
		21300	5.612.994	4.851.468
TOTAL DU PASSIF				
		29900	247.039.364	223.428.072

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
	5.22	30100	18.115.894	19.030.121
A. Acceptations non négociées		30110	25.715	32.144
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	6.103.467	6.557.697
C. Autres cautions		30130	11.167.007	11.591.090
D. Crédits documentaires		30140	819.705	849.190
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150		
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
	5.22/ 5.24	30200	46.636.596	56.632.905
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	889.765	12.479.258
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	132.782	57.012
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	45.614.049	44.096.635
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
		30300	92.099.812	90.076.790
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	92.099.812	90.076.790
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
		30400	94.906	108.780

COMpte DE RÉSULTATS (PRÉSENTATION SOUS FORME DE LISTE)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	3.368.316	3.365.938
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110	428.950	497.003
II. Intérêts et charges assimilées		40200	661.577	741.803
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300	363.805	596.634
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	43.420	32.387
B. De participations dans des entreprises liées		40320	120.096	373.560
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	197.796	178.313
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations		40340	2.493	12.374
IV. Commissions perçues	5.23	40400	1.386.260	1.346.217
A. Courtages et commissions apparentées		40410	460.273	454.681
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	285.291	304.681
C. Autres commissions perçues		40430	640.696	586.855
V. Commissions versées		40500	476.779	447.414
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	5.23	40600	118.777	233.609
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	106.904	82.426
B. De la réalisation de titres de placement		40620	11.873	151.183
VII. Frais généraux administratifs		40700	2.161.196	2.280.889
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	1.170.738	1.246.159
B. Autres frais administratifs		40720	990.458	1.034.730
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	90.983	99.465
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900	166.955	98.783
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000	18.120	-13.507
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100	-35.146	-33.141
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	35.947	99.106
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	134.289	145.684
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	371.478	391.636
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	1.423.558	1.575.634

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	XVII. Produits exceptionnels		
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	41700 29.618	224.215
		41710 990	4.723
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	41720 7.370	67.461
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	41730	
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	41740 19.756	151.975
	E. Autres produits exceptionnels	5.25 41750 1.502	56
	XVIII. Charges exceptionnelles		
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	41800 107.745	335.059
		41810	
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	41820 103.149	332.388
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	41830	
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	41840 3.849	2.671
	E. Autres charges exceptionnelles	5.25 41850 747	
	XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	41910 1.345.431	1.464.790
	XIXbis.A. Transfert aux impôts différés	41921	
	B. Prélèvements sur les impôts différés	41922	
	XX. Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.26 42000 93.948	96.559
	A. Impôts	42010 98.400	131.273
	B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	42020 4.452	34.714
	XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	42100 1.251.483	1.368.231
	XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)	42200	
	XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	42300 1.251.483	1.368.231

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)		
49100	6.102.951	4.867.127
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		
(42300)	1.251.483	1.368.231
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)		
(21300P)	4.851.468	3.498.896
B. Prélèvements sur les capitaux propres		
49200	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission		
49210	0	0
2. Sur les réserves		
49220	0	0
C. Affectations aux capitaux propres		
49300	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission		
49310	0	0
2. A la réserve légale		
49320	0	0
3. Aux autres réserves		
49330	0	0
D. Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)		
49400	5.612.994	4.851.468
E. Intervention d'associés dans la perte		
49500	0	0
F. Bénéfice à distribuer		
49600	-489.956	-15.659
1. Rémunération du capital		
49610	-474.763	0
2. Administrateurs ou gérants		
49620	0	0
3. Autres allocataires		
49630	-15.193	-15.659

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE III DE L'ACTIF)

A. Relevé pour le poste dans son ensemble

1. Créances sur les entreprises liées
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

B. Relevé des autres créances (à terme ou à préavis)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle
 - a. Trois mois maximum
 - b. Plus de trois mois à un an maximum
 - c. Plus d'un an à cinq ans maximum
 - d. Plus de cinq ans
 - e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	11.324.238	31.340.262
50101	8.314.031	28.608.812
50102	16.233	4.917
50103		
(10320)	8.034.408	27.626.848
50104		
50105	2.164.893	
50106	1.473.848	
50107	1.246.754	
50108	3.053.075	
50109	95.838	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (POSTE IV DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201	30.150.684	28.214.276
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202	869.858	801.612
3. Créances subordonnées	50203		50.169
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	17.537.902	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	12.948.836	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	37.059.427	
d. Plus de cinq ans	50208	56.144.119	
e. A durée indéterminée	50209	1.382.968	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210	6.162.724	6.383.964
b. Créances sur les particuliers	50211	23.500.551	18.655.470
c. Créances sur les entreprises	50212	95.409.977	91.308.414
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	19.618	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	180.305	
d. Prêts hypothécaires	50216	32.337.720	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	71.366.431	
f. Autres créances	50218	21.169.178	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	90.360.777	
b. Origine étrangère	50220	34.712.475	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (POSTE V DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Relevé général	(10500)	46.916.188	52.682.803
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301	31.520.600	37.551.447
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302	7.920	
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303		
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	7.634.268	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	3.907.211	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	31.515.464	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	3.859.245	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	13.553.742	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	15.587.441	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	33.362.446	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	1.921.665	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	44.994.523	
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313	264.396	
b. Du portefeuille de placements	50314	46.651.792	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	849	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316		
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	38.888	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	576.565	

**B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE**
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5 (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice
6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	52.379.340
50319	-5.718.618	
50320	1.669.969	
50321	7.265.097	
50322	-123.490	
50323	46.660.722	
50324		
50325		
50326		
50332P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.814
50327	-20.884	
50328	236	
50329		
50330	21.120	
50331		
50332	8.930	
(50314)	46.651.792	

III.BIS PRÊTS CITOYENS THÉMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

- a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)
- b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

- a. Prêts citoyens accordés
- b. Investissements réalisés (art. 11)
- c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340	197.632	323.127
50341	168.148	282.307
50342	29.484	40.820
50350	402.025	429.890
50351	402.025	429.890
50352		
50353		
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (POSTE VI DE L'ACTIF)

A. Relevé général

1. Ventilation géographique des créances

- a. Emetteurs belges
- b. Emetteurs étrangers

2. Cotations

- a. Valeur comptable des titres cotés
- b. Valeur de marché des titres cotés
- c. Valeur comptable des titres non cotés

3. Ventilation selon que les titres font partie

- a. Du portefeuille commercial
- b. Du portefeuille de placements

4. Pour le portefeuille commercial

- a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché
- b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10600)	69.425	95.020
50401	23.706	20.583
50402	45.719	74.437
50403		
50404		
50405	69.425	
50406		
50407	69.425	
50408		
50409		

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Autres adaptations (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice
6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	xxxxxxxxxxxxxxxx	348.335
50410	-15.547	
50411		
50412	28.978	
50413	13.431	
50414	332.788	
50415		
50416		
50417		
50423P	xxxxxxxxxxxxxxxx	253.315
50418	10.048	
50419	22.210	
50420	12.162	
50421		
50422		
50423	263.363	
(50407)	69.425	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE VII DE L'ACTIF)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit
- g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501	2.883.679	2.906.147
50502	2.890.359	2.890.373
50503	488.576	488.576
50504	2.046.992	2.059.509
50505		
50506	414.356	445.056
50507	537.395	497.207
50508		100.000
50509		
50510	100.000	
50511		
50512	5.774.038	
50513	488.576	
50514	2.046.992	
50515	218.553	
50516	195.803	
50517	637.395	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIÉES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.476.279
2. Mutations de l'exercice	50518	40.904	
a. Acquisitions	50519	25.430	
b. Cessions et désaffectations	50520	15.775	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50521	31.249	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	6.517.183	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50528P	xxxxxxxxxxxxxxxx	113.023
5. Mutations de l'exercice	50523	-20.180	
a. Actées	50524		
b. Acquis de tiers	50525		
c. Annulées	50526		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50527	-20.180	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	92.843	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535P	xxxxxxxxxxxxxxxx	792.782
8. Mutations de l'exercice	50529	43.206	
a. Actées	50530	53.135	
b. Reprises car excédentaires	50531	7.042	
c. Acquis de tiers	50532		
d. Annulées	50533	13.956	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50534	11.069	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	835.988	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	5.774.038	

C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50540P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.567.804
50536	-2.885	
50537	1.500	
50538	200	
50539	-4.185	
50540	3.564.919	
50546P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50541	863	
50542		
50543		
50544		
50545	863	
50546	863	
50553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.019.719
50547	10.495	
50548	13.704	
50549		
50550		
50551		
50552	-3.209	
50553	1.030.214	
10720	2.535.568	

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Plus-values au terme de l'exercice
5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

**D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS
CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50558P	xxxxxxxxxxxxxxxx	948.865

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50554	37.202	
50555	5.624	
50556	4.673	
50557	36.251	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50558	986.067	
-------	---------	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50564P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
--------	------------------	--

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50559	490	
50560		
50561		
50562		
50563	490	

6. Plus-values au terme de l'exercice

50564	490	
-------	-----	--

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50571P	xxxxxxxxxxxxxxxx	503.809
--------	------------------	---------

8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50565	68.392	
50566	36.323	
50567		
50568		
50569	4.559	
50570	36.628	

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50571	572.201	
-------	---------	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

10730	414.356	
-------	---------	--

E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change (+)/(-)
- f. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	xxxxxxxxxxxxxxxx	497.207
50572	40.188	
50573	5.236	
50574		
50575		
50576		
50577	-15.217	
50578	50.169	
50579	537.395	
50580		

F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change (+)/(-)
- f. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.000
50581		
50582		
50583		
50584		
50585		
50586		
50587		
50588	100.000	
50589		

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
AG INSURANCE Bruxelles BE 404.494.849		157.822	25,00		31-12-19	EUR	1.863.255	638.589
ALPHA CREDIT S.A. Bruxelles BE 445.781.316		1.146.937	100,00		31-12-19	EUR	91.609	58.249
ARVAL SERVICE LEASE Paris		3.320.635	99,99	0,01	31-12-19	EUR	3.139.495	300.575
AXEPTA BNP PARIBAS BENELUX AO Bruxelles BE 719.319.138		89.614	99,84	0,01	31-12-19	EUR	5.846	384
BANCONTACT PAYCONIQ Bruxelles BE 675.984.882		12.414.111	22,50		31-12-19	EUR	20.530	-1.364
BANK BGZ BNP PARIBAS SA Warszawa		35.490.226	24,07		31-12-19	PLN	11.184.302	628.696
BANKING FUNDING COMPANY S.A. Bruxelles BE 884.525.182		20.586	33,47		31-12-19	EUR	794	58
BBOF III INVESTORS B.V. Amsterdam		24.300	12,13		31-12-19	EUR	900	-20
BEDRIJVENCENTRUM DENDERMONDE N.V. Dendermonde BE 438.558.081		500	19,61		31-12-19	EUR	1.143	25
BEDRIJVENCENTRUM REGIO AALST N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	13,16		31-12-19	EUR	832	11
BEDRIJVENCENTRUM VILVOORDE N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	10,18		31-12-19	EUR	1.097	-45
BEDRIJVENCENTRUM WAASLAND N.V. Sint-Niklaas BE 427.264.214		400	16,03		31-12-19	EUR	972	53
BEDRIJVENCENTRUM ZAVENTEM N.V. Zaventem BE 426.496.726		851	27,39		31-12-19	EUR	450	-53
BELGIAN MOBILE ID Bruxelles BE 541.659.084		73.093	15,00		31-12-19	EUR	2.352	-11.261
BEM II Bruxelles BE 832.115.686		2.000	15,04		31-12-19	EUR	905	5
BEM-FLEMISH CONSTRUCTION AND INVESTMENT COMPANY N.V. Bruxelles BE 461.612.904		2.793	12,05		31-12-19	EUR	3.639	708
BERLAYMONT 2000 S.A. / N.V. Bruxelles BE 441.629.617		251	9,93		31-12-19	EUR	-764	-613

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
BGL BNP PARIBAS Luxembourg		13.989.568	50,00		31-12-19	EUR	7.162.801	304.724
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Paris		408.593	28,37	4,96	31-12-19	EUR	983.720	165.110
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR NV Turnhout BE 414.392.710		93.523	99,99	0,01	31-12-19	EUR	103.421	32.317
BNP PARIBAS FORTIS FILM FINANCE Bruxelles BE 893.587.655		99	99,00	1,00	31-12-19	EUR	999	18
BNP PARIBAS FORTIS FUNDING S.A. Luxembourg		19.999	99,99	0,01	31-12-19	EUR	4.765	820
BNP PARIBAS FORTIS GROWTH Bruxelles BE 866.161.894		22.199	100,00		31-12-19	EUR	2.822	-22
BNP PARIBAS FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM Bruxelles BE 421.883.286		557.866	100,00		31-12-19	EUR	226.899	4.974
BNP PARIBAS FORTIS YATIRIMLAR HOLDING A.S. Istanbul		2.469.999.996	100,00		31-12-19	TRY	2.477.936	4.341
BPOST BANQUE Bruxelles BE 456.038.471		450.000	50,00		31-12-19	EUR	429.437	27.144
CHARLEROI ENTREPRENDRE Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55		31-12-19	EUR	577	-4
CHINA-BELGIUM FUND Beijing		10.000.000	10,00		31-12-19	CNY	2.160.893	150.794
CO-STATION BELGIUM Bruxelles BE 599.786.434		13.600	42,50		31-12-19	EUR	832	203
CREDISSIMO Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31-12-19	EUR	20.655	696
CREDISSIMO HAINAUT S.A. Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31-12-19	EUR	3.866	94
CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES - KREDIET VOOR SOCIALE WONINGEN Watermael-Boitsfort BE 402.204.461		70.629	77,56	5,02	31-12-19	EUR	13.198	-233
CREDIT SOCIAL DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON Nivelles BE 400.351.068		11.013	12,10	0,31	31-12-19	EUR	4.211	-32
DEMETRIS N.V. Groot-Bijgaarden BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31-12-19	EUR	1.875	1.924
DOMUS FLANDRIA N.V. Antwerpen BE 436.825.642		22.500	11,22		31-12-19	EUR	2.975	59
EPIMEDE Liège BE 634.750.380		2.080	20,00		30-06-19	EUR	1.498	-4.016

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-)	
					<i>(en milliers d'unités)</i>			
ES-FINANCE Sint-Agatha-Berchem BE 430.506.289		81.999	100,00		31-12-19	EUR	6.951	-7.690
EUROPAY BELGIUM Bruxelles BE 434.197.536		13.618	39,79	0,29	31-12-19	EUR	1.734	257
EUROPEAN DIRECT PROPERTY MANAGEMENT S.A. Luxembourg		700	100,00		31-12-19	EUR	947	-342
FORTIS LEASE IBERIA SA Madrid		1.170.000	21,39	78,61	31-12-19	EUR	2.516	834
FSCHOLEN Sint-Joost-Ten-Node BE 825.836.125		8.925	50,00	50,00	31-12-19	EUR	18.413	102
FV HOLDING N.V. Etterbeek BE 810.422.825		17.504.600	40,00		31-12-19	EUR	1.129	-24
GENFINANCE INTERNATIONAL S.A. Bruxelles BE 421.429.267		19.999	99,99	0,01	31-12-19	EUR	546	0
GUISQUARE Bruxelles		630	25,30		31-12-19	EUR	446	-685
IMMO-BEAULIEU Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		16-06-20	EUR	68	744
IMMOBILIERE DISTRI-LAND N.V. Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31-12-19	EUR	381	9
IMMOBILIERE SAUVENIERE S.A. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31-12-19	EUR	18.225	2.232
ISABEL S.A./N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.322	25,33		31-12-19	EUR	39.296	8.161
LE CREDIT SOCIAL DE TUBIZE S.A. Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31-12-10	EUR	117	-125
LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS Châtelet BE 401.609.593		3.347	12,38		31-12-19	EUR	3.056	162
LE PETIT PROPRIETAIRE S.A. Woluwe-Saint-Lambert BE 403.290.366		690	11,60		31-12-19	EUR	198	-136
LEANSQUARE Liège BE 541.651.760		2.000	16,67		31-12-19	EUR	1.044	-365
LET'S DIDID Bruxelles BE 450.355.261		56.500	99,99	0,01	31-12-19	EUR	4.249	-1.135
LYF Belgium Bruxelles BE 718.937.967		735.000	49,00		31-12-19	EUR	1.482	-18
MEESPIERSON PRIVATE BELGIAN OFFICES CV Bruxelles BE 870.419.996		126	99,48	0,52	31-12-19	EUR	7.443	-94

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
MICROSTART Saint-Gilles BE 829.081.071		61.632	70,26	26,10	31-12-19	EUR	1.340	-819
ONESTO KREDIETMAATSCHAPPIJ Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31-12-19	EUR	27.023	396
OPTIMILE NV Gent BE 648.837.849		1.666.667	33,33		31-05-19	EUR	-496	-1.042
PARTHENA REYS PERENNIAL O.W.E. FUND Luxembourg		12.131	100,00		31-12-19	EUR	114.645	-1.562
SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL S.B.I. - BELGISCHE MAATSCHAPPIJ VOOR INTERNATIONALE INVESTERINGEN B.M.I Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51		31-12-19	EUR	35.800	-1.445
SOWO INVEST S.A. / N.V. Bruxelles BE 877.279.282		875	87,50		31-12-19	EUR	1.000	8
TOUS PROPRIETAIRES S.A. Erquennes BE 401.731.339		43.425	16,82		31-12-19	EUR	10.182	615
VISA BELGIUM SRCL Bruxelles BE 435.551.972		44	24,58	1,12	30-09-19	EUR	1.701	679

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ÉTABLISSEMENT RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (POSTE VIII DE L'ACTIF)

A. frais d'établissement

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Nouveaux frais engagés
- b. Amortissements
- c. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Dont

- a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement
- b. Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
50705P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50701		
50702		
50703		
50704		
50705		
50706		
50707		

B. GOODWILL**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50712P	xxxxxxxxxxxxxxx	341.195
50708		
50709		
50710		
50711		
50712	341.195	
50719P	xxxxxxxxxxxxxxx	247.837
50713	31.119	
50714	31.119	
50715		
50716		
50717		
50718		
50719	278.956	
50720	62.239	

C. COMMISSIONS PAYÉES EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT D'OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxxx	
50721		
50722		
50723		
50724		
50725		
50732P	xxxxxxxxxxxxxxx	
50726		
50727		
50728		
50729		
50730		
50731		
50732		
50733		

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	xxxxxxxxxxxxxxx	39.821
50734	6.181	
50735	6.862	
50736	681	
50737		
50738	46.002	
50745P	xxxxxxxxxxxxxxx	28.242
50739	4.303	
50740	4.982	
50741		
50742		
50743	679	
50744		
50745	32.545	
50746	13.457	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (POSTE IX DE L'ACTIF)

A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50805P	xxxxxxxxxxxxxx	1.709.670
50801	-51.353	
50802	12.605	
50803	67.968	
50804	4.010	
50805	1.658.317	
50811P	xxxxxxxxxxxxxx	159.485
50806	-3.390	
50807		
50808		
50809	3.370	
50810	-20	
50811	156.095	
50818P	xxxxxxxxxxxxxx	1.169.412
50812	-34.259	
50813	25.760	
50814	2.510	
50815		
50816	57.436	
50817	-73	
50818	1.135.153	
50819	679.259	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Acquisées de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquisées de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50824P	xxxxxxxxxxxxxx	86.585
50820	-17.804	
50821	6.949	
50822	24.753	
50823		
50824	68.781	
50830P	xxxxxxxxxxxxxx	
50825		
50826		
50827		
50828		
50829		
50830		
50837P	xxxxxxxxxxxxxx	70.447
50831	-20.102	
50832	4.496	
50833		
50834		
50835	24.598	
50836		
50837	50.345	
50838	18.436	

C. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	106.150

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50839	-2.534	
50840	2.874	
50841	5.408	
50842		

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50843	103.616	
-------	---------	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50849P	xxxxxxxxxxxxxxx	
--------	-----------------	--

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquisées de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50844		
50845		
50846		
50847		
50848		

6. Plus-values au terme de l'exercice

50849		
-------	--	--

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	80.028
--------	-----------------	--------

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquisées de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50850	3.330	
50851	8.507	
50852		
50853		
50854	5.177	
50855		

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50856	83.358	
-------	--------	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50857	20.258	
-------	--------	--

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50862P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50858		
50859		
50860		
50861		
50862		
50868P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50863		
50864		
50865		
50866		
50867		
50868		
50875P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50869		
50870		
50871		
50872		
50873		
50874		
50875		
50876		
50877		
50878		
50879		

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice****11. Dont**

- a. Terrains et constructions
- b. Installations, machines et outillage
- c. Mobilier et matériel roulant

E. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Acquisées de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	266.957
50880	-10.885	
50881	6.881	
50882	21.504	
50883	3.738	
50884	256.072	
50890P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.576
50885	-971	
50886		
50887		
50888	991	
50889	20	
50890	3.605	
50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	194.626
50891	-3.989	
50892	15.128	
50893		
50894		
50895	19.190	
50896	73	
50897	190.637	
50898	69.040	

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	xxxxxxxxxxxxxxx	183.518
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50899	62.189	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée		
50900	69.936	
b. Cessions et désaffectations		
50901		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50902	-7.747	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50903	245.707	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50909P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50904		
a. Actées		
50905		
b. Acquisées de tiers		
50906		
c. Annulées		
50907		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50908		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50909		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50916P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50910		
a. Actées		
50911		
b. Reprises		
50912		
c. Acquisées de tiers		
50913		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations		
50914		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50915		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50916		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50917	245.707	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)**Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important**

Réclamations sur des factures

Primes payées d'avance sur produits dérivés

Comptes transitoires

Autres

Exercice
143.260
505.202
810.743
141.047

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

- 1. Charges à reporter
- 2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	1.232.842
51002	12.366.676

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SÉGRÉGÉS

Total

Codes	Exercice
51003	

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE I DU PASSIF)

1. Dettes envers des entreprises liées
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle
 - a. Trois mois maximum
 - b. Plus de trois mois à un an maximum
 - c. Plus d'un an à cinq ans maximum
 - d. Plus de cinq ans
 - e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51101	17.724.187	22.745.482
51102	620	3.254
51103	14.421.801	
51104	2.014.856	
51105	29.144.651	
51106	915.182	
51107		

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (POSTE II DU PASSIF)

- 1. Dettes envers des entreprises liées**
- 2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**
- 3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle**
- a. A vue
 - b. De trois mois maximum
 - c. De plus de trois mois à un an maximum
 - d. De plus d'un an à cinq ans maximum
 - e. De plus de cinq ans
 - f. A durée indéterminée
- 4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs**
- a. Dettes envers les pouvoirs publics
 - b. Dettes envers les particuliers
 - c. Dettes envers les entreprises
- 5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle**
- a. Origine belge
 - b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201	2.240.326	2.727.820
51202	1.708.445	2.140.598
51203	73.609.072	
51204	5.648.359	
51205	721.809	
51206	1.902.436	
51207	1.027.322	
51208	67.102.898	
51209	4.074.070	3.676.165
51210	77.819.737	74.375.324
51211	68.118.089	64.406.451
51212	141.961.752	
51213	8.050.144	

XIII. ETAT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (POSTE III DU PASSIF)

1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées

2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51301	2.357.608	2.644.284
51302		
51303	1.779.216	
51304	3.756.874	
51305	3.408.309	
51306	2.524.071	
51307		

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (POSTE IV DU PASSIF)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

- Primes reçues sur instruments dérivés
- Comptes de suspens
- Dettes salariales
- Dividendes à payer
- Autres

Codes	Exercice
51401	33.407
51402	
51403	33.407
51404	98.360
51405	
51406	98.360
51407	
51408	2
	770.501
	1.890.922
	327.470
	474.763
	126.018

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer
2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	10.011.510
51502	107.481

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (POSTE VI.A.3 DU PASSIF)**Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important**

Provision pour frais de personnel
Provision pour engagement
Provision pour sinistre non réglé
Autres provisions

Exercice
92.050
101.053
54.387
35.467

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNÉES (POSTE VIII DU PASSIF)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées
2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701	3.069.198	3.071.737
51702		

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice
51703	83.582

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité
1	EUR	1.000.000	EURIBOR3M	18/12/2025	Possible à la date de Call et à une date de coupon ultérieure, sous réserve de l'accord de la BNB (18/03/2021)	Pas de condition spécifique	Néant
2	EUR	1.000.000	EURIBOR3M	17/12/2028	Possible à la date de Call et à une date de coupon ultérieure, sous réserve de l'accord de la BNB (17/12/2023)	Pas de condition spécifique	Néant
3	EUR	947.750	3m + 2.00%	Perpétuelle	Pas possible et seulement remboursables en actions Ageas déjà émises	T1 émis, les coupons sont subordonnés aux crédits subordonnés	Pas applicable
4	EUR	500.000	EURIBOR3M	19/12/2026	Possible à la date de Call et à une date de coupon ultérieure, sous réserve de l'accord de la BNB (20/12/2021)	Pas de condition spécifique	Néant
5	EUR	500.000	EURIBOR3M	Perpétuelle	Possible à la date de Call et à une date ultérieure, sous réserve de l'accord de la BCE (25/04/2024)	AT1 émis, les coupons sont subordonnés aux crédits subordonnés	Néant
6	USD	35.040	6m + 0.77%	Perpétuelle	Non applicable	Pas de condition spécifique	Néant
7	EUR	30.000	6,45%	27/01/2031	Non applicable	Pas de condition spécifique	Néant
8	EUR	10.500	5,00%	29/06/2021	Non applicable	Pas de condition spécifique	Néant

VIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. Etat du capital

1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice précédent
b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxx	10.964.768
(20910)	10.964.768	

- c. Modifications au cours de l'exercice

- d. Représentation du capital
e. Catégories d'actions

Ordinaires

- f. Actions nominatives
g. Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	* Nombre de parts
	10.964.768	565.194.208
51801	xxxxxxxxxxxxxx	565.021.792
51802	xxxxxxxxxxxxxx	173.416

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
b. Capital appelé, non versé
c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)		xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx	

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
* Montant du capital détenu
* Nombre de parts
b. Détenues par ses filiales
* Montant du capital détenu
* Nombre de parts

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
* Montant des emprunts convertibles en cours
* Montant du capital à souscrire
* Nombre maximum d'actions à émettre
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
* Nombre de droits de souscription en circulation
* Montant du capital à souscrire
* Nombre maximum d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804	
51805	
51806	
51807	
51808	
51809	
51810	
51811	
51812	
51813	
51814	10.964.768

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

- * Nombre de parts
- * Nombre de voix qui y sont attachées

b. Ventilation par actionnaire

- * Nombre de parts détenues par la société elle-même
- * Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815	
51816	
51817	
51818	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT

- conformément aux articles 7:225 et 7:83 du code des sociétés et des associations;
- conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes,
ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Après vérification, BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclaration.

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ÉTRANGÈRES**1. Total de l'actif**

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	231.865.531
51902	15.173.832
51903	235.052.322
51904	11.987.041

XX. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES VISÉES À L'ARTICLE 27TER, § 1ER, ALINÉA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

Exercice

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS**A. Hypothèques (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)**

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement
 - a. Postes du passif
 - b. Postes hors bilan
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (MONTANT DE L'INSCRIPTION)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

- a. Postes du passif
- b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

D. SÛRETÉS CONSTITUÉES SUR ACTIFS FUTURS (MONTANT DES ACTIFS EN CAUSE)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

- a. Postes du passif
- b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

XXII. ETAT DES PASSIFS ÉVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTES I ET II DU HORS BILAN)

1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit

Codes	Exercice	Exercice précédent
52201	7.205.332	7.595.463
52202	46.826	39.302
52203	1.293.909	2.189.411
52204	65.256	10.066

XXIII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (POSTES I À XV DU COMPTE DE RÉSULTATS)

1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine

- a. Intérêts et produits assimilés
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- f. Commissions perçues
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- g. Bénéfice provenant d'opérations financières
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger
- h. Autres produits d'exploitation
- * Sièges belges
 - * Sièges à l'étranger

2. Travailleurs inscrits au registre du personnel

- a. Nombre total à la date de clôture
- b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
- * Personnel de direction
 - * Employés
 - * Ouvriers
 - * Autres
- c. Nombre d'heures effectivement prestées

3. Frais de personnel

- a. Rémunérations et avantages sociaux directs
- b. Cotisations patronales d'assurances sociales
- c. Primes patronales pour assurances extralégales
- d. Autres frais de personnel
- e. Pensions de retraite et de survie

4. Provisions pour pensions et obligations similaires

- a. Dotations (+)
- b. Utilisations et reprises (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
(40100)	3.368.316	3.365.938
52301	3.362.204	3.349.364
52302	6.112	16.574
(40310)	43.420	32.387
52303	43.420	32.387
52304		
(40320)	120.096	373.560
52305	119.628	373.360
52306	468	200
(40330)	197.796	178.313
52307	197.796	178.313
52308		
(40340)	2.494	12.374
52309	2.494	12.374
52310		
(40400)	1.386.260	1.346.217
52311	1.383.507	1.342.338
52312	2.753	3.879
(40600)	118.777	233.609
52313	119.810	232.720
52314	-1.033	889
(41400)	134.289	145.684
52315	134.162	145.418
52316	127	266
52317	13.686	14.333
52318	12.621	13.420
52319	1.417	1.478
52320	11.204	11.942
52321		
52322		
52323	16.806.011	17.487.714
52324	839.599	884.166
52325	205.926	216.367
52326	121.637	130.891
52327	3.461	14.615
52328	115	120
52329		
52330		

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

- a. Produit de location
- b. Diverses récupérations
- c. Frais de port en compte
- d. Rentrées sur créances
- e. Autres

6. Autres charges d'exploitation

- a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
- b. Autres
- c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées**8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	9.685	8.212
	93.983	105.026
	17.415	9.218
	13.206	23.228
52331	326.088	340.039
52332	45.390	51.597
52333	7.061.985	8.152.407
52334	7.106.223	7.442.579

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

A. Types d'opérations (montant à la date de clôture des comptes)

1. Opérations sur valeurs mobilières

a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

2. Opérations sur devises (montants à livrer)

a. Opérations de change à terme

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

b. Swaps de devises et de taux d'intérêt

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

c. Futures sur devises

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

d. Options sur devises

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

e. Opérations à terme de cours de change

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

3. Opérations sur d'autres instruments financiers

Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)

a. Contrats de swaps de taux d'intérêt

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

b. Opérations de futures sur taux d'intérêt

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

c. Contrats de taux d'intérêts à terme

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

d. Options sur taux d'intérêt

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)

e. Autres opérations de change

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

f. Autres opérations de futures

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

g. Autres achats et ventes à terme

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

Codes	Exercice
52401	7.787.989
52402	7.787.989
52403	68.338.245
52404	62.972.345
52405	56.743.944
52406	53.776.086
52407	
52408	
52409	3.921.358
52410	3.921.358
52411	
52412	
52413	379.643.762
52414	215.832.706
52415	56.697.471
52416	56.697.471
52417	367.605.205
52418	367.605.205
52419	68.643.925
52420	65.216.925
52421	39.099
52422	39.099
52423	
52424	
52425	
52426	

B. IMPACT QUANTIFIÉ SUR LES RÉSULTATS D'UNE DÉROGATION À LA RÈGLE D'ÉVALUATION PRÉVUE À L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPÉRATIONS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

1. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
- b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)

2. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
- b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)

3. Opérations à terme de taux d'intérêt sans effet de réduction du risque (LOCOM)

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
- b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)

Codes	Exercice
52427	
52428	
52429	10.350.000
52430	354.131
52431	
52432	

XXV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important

Codes	Exercice
52501	
52502	
	1.502
	747

XXVI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**1. Impôts sur le résultat de l'exercice**

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises
- Déductions fiscales (RDT, Déduction pour capital à risque, pertes reportées)

Codes	Exercice
52601	87.014
52602	82.899
52603	
52604	4.116
52605	6.934
52606	
52607	6.934
	54.087
	-1.046.285

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

189.702

5. Sources de latences fiscales

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Autres latences actives
- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52608	2.300.000
52609	2.300.000
52610	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

- 1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**
- a. A l'établissement (déductible)
 - b. Par l'établissement
- 2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de**
- a. Précompte professionnel
 - b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	54.461	53.562
52702	57.557	60.342
52703	248.043	268.576
52704	152.383	183.794

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN CE COMPRIS LES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES)

A. Droits et engagements hors bilan

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire.

Ceci est expliqué plus en détail dans la note 7.a 'Passifs éventuels: Procédures judiciaires et d'arbitrage' des États Financiers Consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis et dans le 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis de 2020.

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

I. Description succincte des régimes de pension

Sept régimes de pension sont d'application au sein de BNP Paribas Fortis.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis.

Ce régime se compose :

1) d'un plan de base de type de prestations définies qui prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension et d'une garantie orphelins.

2) d'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type de contributions définies, avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.

B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis. Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel de la catégorie ex-CI. Ce régime est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

D. Le quatrième régime s'applique aux membres du personnel ayant accédé au statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis avant le 01.01.2015 et qui ont refusé leur affiliation au cinquième régime (décrit sous E. ci-dessous) . Ce régime est de type de prestations définies et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension, où le capital dépend du niveau de rémunération;
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension et d'une garantie orphelins.

E. Le cinquième régime s'applique à tous les membres du personnel ayant accédé au statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis après le 31.12.2014, ainsi qu'à ceux ayant accédé à ce statut avant le 01.01.2015 et ayant accepté leur affiliation à ce régime.

Ce régime est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

F. Le sixième et septième régime sont des régimes additionnels dans le cadre d'un plan cafeteria qui s'appliquent aux membres du personnel à partir de Hay 17 ou membres du personnel qui ont certains units ("OMFU"), à l'exception de ceux entrés en service avant le 01.04.2019 et qui ont refusé leur affiliation.

Ce régime est de type de contributions définies et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension;
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension.

II. Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- une assurance de groupe conclue auprès de AXA Belgium et Allianz, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001, pour les catégories ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis;
- une assurance de groupe conclue auprès de AG Insurance, pour la différence entre les prestations définies et ces droits acquis et pour les garanties décès et orphelins.

- 1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations);
- 2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

B. Pour la charge du deuxième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance.

A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle retenue de leur rémunération et l'employeur verse mensuellement des dotations au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance.

A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des dotations au Fonds de Financement de l'assurance de groupe, géré par AG Insurance.

E. Pour la charge du cinquième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium.

A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

F. Pour la charge du sixième et septième régime, des assurance de groupe ont été conclues auprès de AG Insurance.

A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
52801	

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

BNP Paribas Fortis a constitué en 2008 et 2009 2 Sociétés d'Investissements en Créances ("SIC"), dénommées BASS Master Issuer SA et ESMEE Master Issuer SA, qui ont respectivement acquis auprès de BNP Paribas Fortis des prêts hypothécaires et des crédits aux entreprises, ceci grâce aux fonds obtenus par l'émission de titres.

BNP Paribas Fortis a acquis la plupart de ces titres émis. Le risque de taux d'intérêt encouru par BASS Master Issuer SA et ESMEE Master Issuer est couvert de sorte que l'effet de cette opération sur la gestion ALM de la banque et sur le compte de résultats reste limité. Du fait de cette opération de titrisation, les crédits au bilan de BNP Paribas Fortis diminuent pour EUR 31,4 milliards, et les titres détenus augmentent pour 31,3 milliard. BNP Paribas Fortis peut utiliser ces titres dans le cadre de son refinancement auprès de la BCE, ce qui améliore la gestion du risque de liquidité de la banque.

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

	Exercice
Engagements de financement donnés	7.252.158
- envers des entreprises liées	7.205.332
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	46.826
Engagements de garanties donnés	1.359.165
- envers des entreprises liées	1.293.909
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	65.256
Sûretés réelles reçues	2.910.718
- envers des entreprises liées	2.069.973
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	840.745
Sûretés personnelles et droits de recours similaires obtenus	11.448.145
- envers des entreprises liées	11.448.145
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
Opérations à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers (montant notionnel)	784.244.381
- envers des entreprises liées (montant notionnel)	784.199.969
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (montant notionnel)	44.412

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

Exercice

XXIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

A. Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'établissement sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes**1. Créances sur les personnes précitées**

- a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)
- b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé

2. Garanties constituées en leur faveur

- a. Conditions principales des garanties constituées

3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

- a. Conditions principales des autres engagements

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

- a. Aux administrateurs et gérants
- b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A	1.943
52901B	
52902	
52903	
52904	5.042
52905	

B. Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**1. Emoluments du (des) commissaire(s)****2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	1.128
52907	91
52908	
52909	
52910	
52911	33
52912	25

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement

Codes	Exercice
53001	163.393
53002	137.968
53003	81.462.927
53004	82.241.440
53005	803.939
53006	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion[1]

~~L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)[1]~~

~~L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger[1]~~

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[1]~~

~~Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :
donner plus de détails;~~

~~Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[2] :
donner plus de détails;~~

B. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[2] :

BNP PARIBAS SA - Boulevard des italiens, 16 à 75009 - Paris - France

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus[2] :

BNP PARIBAS SA - Boulevard des italiens, 16 à 75009 - Paris - France
Corporate website : www.bnpparibas.com

[1] Biffer la mention inutile.

[2] Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. Relations financières du groupe dont l'établissement est à la tête en Belgique avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés) : mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

D. Relations financières du groupe dont l'établissement est à la tête en Belgique avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés) : mentions en application de l'article 134, §§ 4 et 5, du Code des sociétés

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
53201	1.235
53202	91
53203	
53204	17
53205	425
53206	
53207	220
53208	33

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation/couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Options de taux	Risque de taux d'intérêt	Couverture	1.987.000.000	4.615	-130	3.826	71
Swaps de devises	Risque de taux d'intérêt	Couverture	-	-	-	-	-
	Risque de taux d'intérêt & Risque de change	Couverture	2.848.013.606	-273	68.396	-10.850	-101.889
	Risque de change	Couverture	200.000.000	-3.182	6.311	-5.043	-4.932
Swaps de taux	Risque de taux d'intérêt	Couverture	163.821.056.287	131.574	-1.717.742	23.131	-2.363.929
Autre	Risque de taux d'intérêt	Couverture	3.031.448.227	1.102	1.102	4.660	4.660

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur
Néant	Néant
Néant	Néant
Néant	Néant

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 12 DU CODE DES SOCIETES

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101	2.635.568
a. Participations	53102	2.535.568
b. Créances subordonnées	53103	100.000
c. Autres créances	53104	
2. Autres créances	53105	853.854
a. A plus d'un an	53106	350
b. A un an au plus	53107	853.504
3. Dettes	53108	1.824.848
a. A plus d'un an	53109	1.392.200
b. A un an au plus	53110	432.648
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises	53111	10.026
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	53112	10.026
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement	53113	
5. Autres engagements financiers significatifs	53114	15.509

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement

310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	9.601	5.393	4.208
Temps partiel	1002	4.365	1.210	3.155
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	12.621	6.157	6.464

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	13.611.566	7.913.102	5.698.464
Temps partiel	1012	3.194.445	598.514	2.595.931
Total	1013	16.806.011	8.511.616	8.294.395

Frais de personnel

Temps plein	1021	900.393.903	529.850.708	370.543.195
Temps partiel	1022	269.230.770	76.053.229	193.177.541
Total	1023	1.169.624.673	605.903.937	563.720.736

Montant des avantages accordés en sus du salaire**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	13.420	6.568	6.852
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	17.487.714	8.829.113	8.658.601
Frais de personnel	1023	1.245.103.019	647.908.994	597.194.025
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (cont.)
A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	9.436	4.250	12.375
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	9.393	4.250	12.332
Contrat à durée déterminée	111	43		43
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5.291	1.183	6.029
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	612	337	812
de niveau supérieur non universitaire	1202	2.362	493	2.685
de niveau universitaire	1203	2.317	353	2.532
Femmes	121	4.145	3.067	6.346
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	577	675	1.034
de niveau supérieur non universitaire	1212	1.840	1.510	2.937
de niveau universitaire	1213	1.728	882	2.375
Par catégorie professionnelle				
* Personnel de direction	130	1.277	214	1.399
* Employés	134	8.159	4.036	10.976
* Ouvriers	132			
* Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'établissement

Codes	1. Personnel	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	102	
151	165.242	
152	5.816.883	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	333	13	344
210	302	13	313
211	31		31
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	549	444	820
310	517	443	787
311	32	1	33
312			
313			
340	126	349	326
341			
342	46	19	60
343	377	76	434
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5.905	5811	6.482
5802	167.883	5812	192.956
5803	17.073.502	5813	18.741.819
58031	16.759.265	58131	18.396.876
58032	314.238	58132	344.943
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	1.955	5831	2.785
5822	33.235	5832	47.345
5823	2.322.412	5833	3.308.398
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Cf Appendix - Règles d'Évaluation

Synthèse des principes comptables applicables aux États Financiers Non Consolidés

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont identiques à ceux de l'année passée.

Les principes comptables appliqués aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultat sont commentés ci-après.

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt dans le compte de résultat.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Les principes comptables prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas encore être individualisés.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de négociation s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur la base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de négociation sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de marché est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisés en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultat.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des immobilisations financières sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour ce financement.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultat.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur cinq ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur cinq ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la Banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de cinq ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

La Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminués des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la BNB, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

La somme de la valeur réelle y compris les intérêts courus des swaps de taux d'intérêt et de taux de change détenus à des fins de transaction, est présentée au bilan en un seul montant. Ce montant est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

Le montant réévalué de la prime des options détenues à des fins de transaction est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend entre autres toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Dérivés : voir 'Autres actifs'

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur la base des prescrits légaux belges.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la Banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

a) Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets.

Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après :

- L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.
- Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.
- Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa juste valeur.

b) Opérations de négociation

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de négociation qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultat. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

c) Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour un certain nombre d'opérations à terme sur taux d'intérêt, sur la base d'une dérogation accordée par la BNB, conformément à l'art. 18 de l'A.R. du 23 septembre 1992 :

- Les opérations qui sont conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie et dont la durée initiale est de maximum un an.

- Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion d'opérations de bilan et de hors bilan ayant pour but de réduire le risque de taux d'intérêt et documentées comme telles.
- Les opérations en euro ou dans une devise qui fait partie de l'Union Monétaire Européenne, conclues en exécution de décisions stratégiques de l'ALM.

Les résultats sont reconnus prorata temporis pour ces trois catégories.

- Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt : pour ces opérations, les résultats sont reconnus prorata temporis, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs et passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de négociation. Les postes monétaires sont convertis sur la base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultat (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur la base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultat.

Compensation

La compensation entre des actifs et passifs et des revenus et charges est faite conformément à l'A.R. du 23 septembre 1992 relatifs aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les opérations de pension réglées par une CCP (contrepartie centrale) sont compensées et leur position nette est déclarée par CCP seulement si les transactions de mise et prise en pension partagent les caractéristiques de base, notamment l'échéance, la devise, le CSD (Central Securities Depository ou dépositaire central de titres) et la stratégie comptable.

L'impact fin 2020 était :

Actif (000 EUR)		Avant compensation	Compensation	Après compensation
	10320	9.545.219	-1.510.811	8.034.408
Passif (000 EUR)		Avant compensation	Compensation	Après compensation
	20130	9.228.960	-1.510.811	7.718.149

RAPPORT DE GESTION

Cf Appendix - Rapport de Gestion

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Message du Président et du CEO

Pendant la crise sanitaire et économique qui sévit toujours, nous continuons à mettre tout en œuvre pour assurer le bien-être de nos clients et celui de nos collègues.

En 2020, nous avons assumé nos responsabilités sociétales dans le souci que nous avons à réduire les effets de la pandémie de COVID-19 sur nos clients. Au nombre des mesures primordiales que nous avons prises, citons les reports des remboursements d'emprunts, l'octroi de nouveaux prêts garantis ou non par l'État et la mise à la disposition des gens d'un large éventail de solutions permettant de payer en toute sécurité. C'est en grande partie grâce aux investissements que nous avons déployés dans la digitalisation ces quelques dernières années que nous avons réussi à assurer un service sans interruption tout au long de l'année 2020 et permis ainsi à nos clients de suivre leurs affaires bancaires.

En Belgique, nous avons accordé plus de 100 000 reports d'échéance sans qu'il en coûte de frais au client. Quelque 45 500 d'entre eux concernaient des prêts hypothécaires pour un total de EUR 4 milliards et 57 500 concernaient des prêts professionnels (en ce compris 13 500 contrats de leasing) représentant ensemble EUR 9,2 milliards. Parallèlement nous avons octroyé plus de 4 500 prêts dans le cadre du programme de garantie de l'État. Plus de 12 000 moratoires, dont quelque 3 500 pour des prêts hypothécaires et plus de 8 500 pour des prêts professionnels (en ce compris 800 contrats leasing), ont été prolongés à la demande des clients.

Le bénéfice net de l'année s'est établi à EUR 1.870 millions, reculant de 7,7% par rapport aux chiffres de l'année dernière. Le revenu en intérêts souffre toujours d'un contexte constant de taux d'intérêt faibles. Nous avons pu compenser partiellement par un accroissement des volumes de prêts et des revenus en commissions pour la Belgique, des volumes de prêts au Luxembourg ainsi que des revenus chez Arval, Leasing Solutions et Personal Finance. La crise COVID-19 a augmenté le coût du risque de 67% pour l'ensemble de l'année.

Nous avons financé l'économie belge avec constance, par un total de prêts aux particuliers et aux entreprises de la division Belgian Retail Banking qui se chiffre à EUR 115 milliards en fin d'année, soit une hausse de 3,5% par rapport à 2019. Le total de l'épargne s'est, quant à lui, établi à EUR 138 milliards, soit un accroissement de 5,3%.

La banque est entrée dans l'année de la crise en étant solidement dotée en capital, une assise financière que nous avons su maintenir, terminant l'année sur un ratio CET1 de 15,9% et un ratio de solvabilité à court terme (LCR) de 191%.

1. Positive Banking

Nous restons fermement attachés à notre approche de #PositiveBanking, qui nous a servi de boussole tout au long de l'année 2020. Nous avons ainsi répondu à la demande de nos clients, soucieux de pouvoir payer en toute sécurité et toute facilité et de pouvoir gérer leurs finances par voie digitale. Nous nous sommes par ailleurs employés à encourager l'entrepreneuriat. Et enfin, nous avons intensifié nos efforts pour promouvoir la transition vers une société pleinement engagée dans la voie de la durabilité – plus particulièrement dans les investissements, l'habitat, la mobilité, la finance ... – comme étant la composante vitale d'une économie résiliente de l'après-COVID.

2. Faciliter la vie

Nous avons constaté une nette intensification chez nos clients de leur utilisation des 'outils' bancaires digitaux. En moyenne, nos clients font à présent usage de Easy Banking App ou Easy Banking Web plus d'une fois par jour. Le nombre d'utilisateurs de Easy Banking App, passé à 1,7 million, enregistre ainsi une hausse de 13% par rapport à 2019. Parallèlement les paiements effectués par carte sans contact dans les commerces ont connu un développement spectaculaire, avec une augmentation de 325% de leur utilisation. Nous avons également observé une hausse de 22% dans le conseil financier qui a été donné via notre Easy Banking Centre. Pour l'ensemble de l'année, les 'direct sales', c.-à-d. les ventes sans intermédiaire, ont atteint une part de 55% dans le total des ventes des segments des particuliers et des entreprises.

À notre déjà exceptionnellement large éventail de solutions de paiement sans contact, nous ajoutons à présent la Visa Debit Card, une carte innovante plus sûre encore et plus pratique, acceptée quasiment partout dans le monde, que ce soit dans les magasins ou sur internet.

Au cours de l'année, pour aider les PME à stimuler leur e-commerce et à simplifier les paiements dans leurs points de vente, nous avons développé Axepta, un système de validation de paiements électroniques conçu dans le but d'offrir un service de paiement sûr et complet, aussi bien en ligne qu'en magasin. Plus de 15 000 commerçants ont adopté Axepta en 2020.

3. Faire grandir nos collaborateurs

La pandémie de COVID-19 a eu de lourdes répercussions sur notre travail quotidien, contraignant une grande partie de nos collaborateurs au télétravail pendant une importante fraction de l'année. Au total, nous enregistrons 915 000 jours de télétravail, soit une moyenne de 10,7 jours par mois par employé. Notre personnel commercial est toutefois resté présent dans nos agences et nos centres pour servir nos clients, soit en les recevant sur les lieux mêmes, soit en les servant à distance, et pour les conseiller et leur permettre d'avancer tout au long de cette période inédite. Dans le même temps, nos services informatiques ont sans difficulté mis en place l'infrastructure informatique que nécessitaient ces circonstances exceptionnelles.

En 2020, nous avons encore investi dans la formation, par canal digital, de nos collaborateurs, y consacrant 3,41 % des charges totales relatives au personnel, un pourcentage légèrement supérieur à 2019. Nous avons également poursuivi nos recrutements et avons intégré 378 nouveaux collègues durant l'année. Par ailleurs, près de deux fois ce nombre parmi les employés ont profité des possibilités de mobilité interne pour rejoindre une autre division de la banque.

4. Ancrer la durabilité dans notre ADN

Nous avons conscience que pour reconstruire une économie résiliente, il est vital de la diriger vers une durabilité accrue.

Les fonds d'investissements socialement responsables (ISR) sont proposés à nos clients comme la première option à privilégier, et avec une part de marché de 37,8%, nous sommes le leader du marché en Belgique. Parmi nos fonds d'investissements, 93 portent le label 'Towards Sustainability' de Febelfin. Ces fonds représentent un total de EUR 29,8 milliards d'actifs sous gestion. Nous avons également lancé avec succès l'outil 'Serenity' de conseil en investissement. Les experts de notre division Private Banking proposent aux clients un portefeuille qui présente une allocation d'actifs optimale, attachant une importance considérable aux notes ESG des entreprises où les investissements sont effectués.

Nous appuyons les efforts déployés par nos clients pour créer un impact positif en leur proposant des solutions de logement et de mobilité vertes. En 2020, nous avons été la première banque belge à attribuer le label 'Energy Efficient Mortgage'. Nous avons aussi accordé des crédits hypothécaires verts pour un montant total de EUR 3,75 milliards, soit un accroissement de 4% durant cette année très compliquée. Via Arval et Alpha Credit, nous facilitons la transition vers l'e-mobilité, en octroyant des contrats pour des vélos électriques et des voitures électriques ou hybrides.

En 2020, le financement fourni par BNP Paribas Fortis dans le domaine de l'énergie durable s'est élevé à plus de EUR 3,5 milliards, enregistrant ainsi une augmentation de 16% par rapport à 2019.

En cette période de pandémie, comme toujours, nos clients restent notre première priorité. Nous continuons de les aider à surmonter cette crise et à réaliser leurs ambitions.

Nous sommes fiers que nos collaborateurs, malgré les circonstances difficiles, aient toujours été là pour nos clients ainsi que pour les diverses communautés que nous servons. Nos canaux de distribution ont permis de garantir une disponibilité, une accessibilité et une sécurité maximales tout au long de l'année. Nous avons également réussi à faire avancer les processus de digitalisation, d'élargissement et d'écologisation de notre gamme de produits.

Pour l'avenir, BNP Paribas Fortis continuera à jouer son rôle dans la reconstruction de l'économie belge, en mettant les liquidités nécessaires à la disposition des entreprises et des ménages dans l'après-COVID et en assurant la résilience à long terme du tissu économique. À cette fin, nous allons davantage tirer parti de l'accélération digitale que nous avons vue en 2020 et faire progresser la transition vers une société plus durable.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour servir toute notre clientèle pendant cette mémorable année 2020, et nous remercions nos clients pour la confiance qu'ils continuent de nous accorder.

Max Jadot
Chief Executive Officer

Herman Daems
Président du Conseil d'Administration

Le contexte économique

2020 restera dans la mémoire collective comme étant 'l'année du COVID'. Alors que 2019 s'était terminée sur un léger ralentissement de l'activité, lié aux méfaits de la guerre commerciale que se livraient USA et Chine depuis plus de 12 mois, le premier trimestre 2020 a été synonyme de grand saut dans l'inconnu pour l'ensemble des pays d'Europe, avec l'arrivée brutale des premiers cas de COVID en Italie, et les décisions en cascade prises par quasi tous les pays de fermer purement et simplement leur économie. À part les commerces essentiels, le reste de l'activité, en ce compris les écoles, a été mis à l'arrêt et, là où c'était possible, le télétravail est devenu la norme. Pour les métiers incompatibles avec le télétravail, c'est le chômage économique, payé par les gouvernements, qui s'est répandu, ce qui a permis de préserver de nombreux emplois.

La violence du choc a été telle que des mesures extraordinaires ont dû être prises rapidement par les gouvernements et les banques centrales du monde entier : aides massives aux entreprises, moratoire sur les emprunts bancaires, prêts bancaires garantis par les États, chômage économique et interdiction de déclaration de faillite pour les entreprises. Du côté des banques centrales, on a assisté à des injections massives de liquidités, qui ont permis de financer, dans un premier temps du moins, l'explosion des dépenses publiques décidées dans l'urgence pour réduire autant que possible les effets catastrophiques de la crise sanitaire pour les agents économiques. Le PIB européen a néanmoins plongé de 3,2% sur les 3 premiers mois de l'année (à un an d'écart), avant de s'effondrer littéralement au second trimestre, avec un recul de plus de 11% par rapport à la même période en 2019. La plupart des pays ont rouvert leurs commerces non essentiels et les écoles au mois de mai, ce qui a permis un rebond assez spectaculaire de la croissance au troisième trimestre. Globalement, la croissance aura reculé de 6,8% sur l'année dans la zone euro, après avoir été de +1,3% en 2019.

En Belgique, l'activité économique a suivi une trajectoire similaire à celle du reste de l'Europe, de sorte qu'après un premier recul de la croissance au premier trimestre, le PIB s'est écroulé au second trimestre (-13,9%). Comme partout ailleurs, la réouverture du pays au mois de mai a permis un rebond spectaculaire au cours du troisième trimestre, avec un PIB en hausse de plus de 11% par rapport aux trois mois précédents. Le quatrième trimestre a vu l'activité stagner (+0,2% par rapport au trimestre précédent), de sorte que globalement sur 2020, le recul du PIB belge a ainsi atteint 6,2%.

2020 aura également été marquée par une quasi-disparition de l'inflation : le confinement strict des populations et la fermeture des commerces non essentiels ont provoqué un véritable choc de demande, poussant les prix vers le bas dans de nombreux secteurs. Ceci explique pourquoi l'inflation qui atteignait 1,25% en moyenne dans la zone euro au début de l'année 2020, l'a terminée à un niveau de -0,25%. En Belgique, le taux moyen d'inflation a atteint 0,4%, passant de 0,5% en janvier à 0,25% en décembre.

Dès lors que la situation économique reste dictée par la pandémie, le bilan de l'année 2020 est difficile à établir. L'économie a été 'mise sous cloche' au prix d'un creusement exceptionnel des déficits publics et d'un interventionnisme monétaire inédit. Ce n'est probablement que lorsque ces soutiens seront réduits que le bilan de cette année exceptionnelle pourra être établi. La profondeur des stigmates de la crise dépendra de l'issue de la course engagée entre virus et vaccination.

La violence de la crise sanitaire a cependant provoqué de nombreux déséquilibres dont la résorption façonnera les trajectoires économiques dans les années à venir : les dettes publiques se sont envolées, ce qui a permis de limiter fortement la perte de revenus des ménages qui, face à l'incertitude, ont gonflé leur matelas d'épargne. À terme, la canalisation de cette épargne vers le financement des entreprises sera un levier clé pour éviter une stagnation économique durable par défaut d'investissement productif, et pour pouvoir envisager de débrancher la perfusion publique qui nourrit l'économie mondiale.

Au niveau belge, le déficit budgétaire a atteint 10,6% en 2020, tandis que la dette publique, passait, elle de 98,1% du PIB en 2019 à 116% un an plus tard. Dans le même temps, les sommes accumulées par les particuliers sur les carnets d'épargne se sont envolées, pour atteindre EUR 275 milliards à fin décembre.

Les marchés financiers ont fait preuve d'une résilience remarquable : les émissions de titres privés ont atteint des records sur les marchés obligataires et les marchés boursiers se sont extrêmement vite redressés après leur chute de plus de 35% au début de la pandémie. La plupart des indices boursiers ont terminé l'année 2020 proche des sommets atteints en février 2020, juste avant que l'Europe ne subisse sa première vague de COVID. La seconde vague de COVID qui a touché l'Europe à partir du mois de septembre, n'a, elle, quasi pas eu d'impact sur le niveau des Bourses, portées par l'importance des mesures de soutien et le sentiment que tout serait fait pour permettre aux économies de repartir au plus vite.

Le secteur bancaire belge a joué son rôle en matière de financement de l'activité économique, avec des octrois de crédits en forte croissance au cours des premiers mois de la crise sanitaire, aussi bien en faveur des particuliers que des entreprises. Au cours des 6 premiers mois de l'année, l'encours des crédits a progressé de 10%, pour atteindre respectivement EUR 216 et 135 milliards d'encours pour les crédits aux particuliers et aux entreprises. Par la suite, la progression des crédits aux entreprises s'est sensiblement ralentie, à cause des risques de faillites d'entreprises mises à mal par la pandémie et qui, une fois moratoires en tout genre supprimés, seront contraintes de cesser leur activité. Ces craintes ont d'ailleurs conduit de nombreuses banques centrales à mettre en garde les banques commerciales de leur pays, arguant

qu'il fallait à tout prix éviter que la crise sanitaire ne se termine en crise financière, car une partie des espoirs de rebond futur de l'activité reposera sur le crédit bancaire, qui devrait remettre en selle les entreprises viables, mais fortement fragilisées par les nombreuses mesures sanitaires prises tout au long de 2020.

Enfin, pour terminer, l'immobilier semble avoir réussi à tirer profit de la crise sanitaire car le confinement d'une grande partie de la population auquel se sont ajoutés le développement du télétravail et la certitude que les taux d'intérêt resteront bas ont poussé de nombreux Belges à investir leur épargne dans des briques. Les prix des biens résidentiels ont dès lors encore progressé de plus de 3 % en moyenne sur l'année 2020.

Les activités clés

BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis gère les activités de Retail Banking et de Corporate & Institutional Banking du Groupe BNP Paribas en Belgique, où la Banque emploie 11 055 ETP au 31 décembre 2020.

Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis sont constituées d'une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif. En 2020, Retail Belgium propose ses services par l'intermédiaire de deux réseaux qui opèrent sur la base d'une approche segmentée du marché : Retail & Private Banking Belgium et Corporate Banking Belgium.

Retail & Private Banking Belgium

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers et occupe des positions fortes sur le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,4 millions de clients. BNP Paribas Fortis est également la 1^{re} banque privée en Belgique.

Retail & Private Banking (RPB) sert les clients particuliers, les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises par le biais de ses différents réseaux intégrés, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de banque hybride où le client choisit entre le réseau d'agences et les canaux digitaux :

- le réseau commercial comprend 463 agences (dont 217 indépendants) et 18 centres d'une structure dédiée, 'La banque des Entrepreneurs'. Ce dispositif est complété par 249 franchises sous l'enseigne Fintro et 660 points de vente en partenariat avec bpost bank. Ses 463 agences sont organisées en 38 groupes d'agences, qui dépendent de 9 régions ;
- La plateforme numérique de RPB gère un réseau de 1 423 distributeurs automatiques, les services de banque via internet (Easy Banking) et mobile banking (2,3 millions d'utilisateurs actifs en cumulé) ;
- La banque est également disponible pour les clients grâce à l'Easy Banking Centre qui traite jusqu'à 72 500 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank! qui compte 505 359 clients.

Les services de banque privée sont proposés aux particuliers dont les actifs investis sont supérieurs à EUR 250 000 euros. Le département Wealth Management au sein de la banque privée sert les clients dont les actifs investis sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 30 centres de Private Banking, 1 Private Banking Centre by James et 2 centres de Wealth Management.

BNP Paribas Fortis a poursuivi le développement du digital et l'amélioration de l'expérience clients, avec notamment l'application de services de banque à distance Easy Banking avec de nouvelles fonctionnalités et des performances améliorées. Un nouveau centre de services client, basé sur la robotique et l'intelligence artificielle a par ailleurs été mis en place permettant un traitement optimisé des questions des clients.

L'année 2020 fut une année particulièrement intense pour RPB, qui a poursuivi la transformation de son modèle de service dans un contexte de crise mondiale du coronavirus. Au vu de la situation sanitaire et économique, nous avons profondément adapté notre approche au contexte tout en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie High 5 for 2025. De nombreuses communications commerciales de la banque ont ainsi été mises en suspens pour éviter de communiquer sur des sujets qui auraient pu s'avérer inappropriés. De nouvelles initiatives ont cependant vu le jour.

Information et soutien à nos clients durant la crise COVID-19

D'importantes campagnes de communication ont été menées pour informer nos clients sur l'accessibilité de la banque en période de confinement. Ces campagnes visaient à rappeler la disponibilité à distance de leur conseiller ainsi que les plages horaires où des contacts en présentiel étaient possibles en cas de nécessité. Il faut également citer l'information complète et pratique qui a été communiquée sur les mesures gouvernementales concernant le report des mensualités des crédits hypothécaires, des crédits personnels et des crédits professionnels.

Afin de participer à la lutte contre la propagation du coronavirus, BNP Paribas Fortis, en concertation avec les autres membres de Febelfin, a fortement facilité et encouragé les moyens de paiement sans contact en relevant les limites de paiement et en communiquant amplement sur l'ensemble des solutions possibles tant pour les clients que pour les commerçants. Pour aller plus loin, RPB a lancé la campagne de communication 'Stay Safe Pay Safe' à grande échelle en mai et décembre – deux moments clés, sortie du premier confinement pour l'un et ouverture des magasins de proximité pour l'autre. L'objectif de la campagne était de mettre en avant les solutions de paiement sans contact que sont Apple Pay, Google Pay, Payconiq, Fitbit Pay, Garmin Pay, et Contactless de la carte de débit, et de promouvoir leur utilisation. Enfin, un Baromètre COVID-19 a été mis au point et décliné en 5 éditions pour informer nos collaborateurs et nos clients de l'impact qu'avait le coronavirus sur les modes de paiement, les investissements, l'épargne et pour refléter les besoins financiers et les tendances de l'économie belge pendant cette période si particulière.

Du côté de la Banque des Entrepreneurs, trois autres initiatives de soutien tout spécialement destinées aux commerçants, PME et indépendants ont également été lancées :

- Il y a eu 'Yes, we are open' au sortir du premier confinement, une campagne de communication nationale pour aider à la relance du commerce local. Cette action a permis à une cinquantaine de clients de bénéficier d'une campagne de publicité

gratuite dans la presse, sur internet, dans les réseaux sociaux mais aussi dans les agences de la banque.

- En fin d'année, une autre initiative a vu le jour pour soutenir la digitalisation du commerce ou de l'activité des clients, digitalisation devenue cruciale en cette période de crise sanitaire. Cette deuxième action a pris la forme de témoignages de clients expliquant les solutions concrètes proposées par la banque mais aussi d'un soutien à l'initiative 'leseshopsbelges', une plateforme de référencement des magasins et boutiques en ligne belges ayant vocation à faire la promotion des commerçants locaux qui disposent d'un e-shop. Un soutien qui s'est traduit dans les faits par la prise en charge du coût d'une campagne de promotion de cette plateforme, campagne qui a été menée bénévolement par des commerçants et qui correspond parfaitement à l'ADN de la Banque des Entrepreneurs, moteur de l'économie belge locale.
- À noter également, le lancement de notre filiale Acepta qui propose aux entrepreneurs, commerçants, professions libérales et indépendants des solutions d'acquiring leur garantissant d'être payés en toute sécurité.
- Pour inspirer et donner des perspectives à nos clients entrepreneurs, de nombreux webinaires ont été organisés en collaboration avec des experts de la banque mais aussi de nombreux partenaires afin d'identifier les contraintes qui s'imposent aux entrepreneurs et les nouvelles opportunités qui s'offrent à eux.

Développement du modèle hybride

Cette crise du coronavirus provoquant confinement, restriction de déplacement et de contacts a également entraîné une hausse notable de l'utilisation des canaux digitaux de la banque par les clients. En 2020, on a dès lors enregistré une hausse de près de 36% des appels vidéos, principalement pour du conseil à distance, une croissance de 7% de nos clients utilisant activement Easy Banking App ou Easy Banking Web (2,3 millions) et une augmentation de 17% des opérations et autres interactions journalières par canaux digitaux, qui atteignent désormais le nombre de 1,4 million. Tout cela s'est également traduit par un accroissement de la part des ventes en direct (à distance par les canaux digitaux) qui atteint désormais 53%.

Pour faciliter la vie de nos clients, nous avons également poursuivi le développement de nos solutions digitales. Citons, par exemple, un agenda en ligne permettant au client de fixer un rendez-vous directement dans l'agenda de son conseiller mais aussi et surtout le lancement de la nouvelle version de notre application Easy Banking App. Après des mois de travail intense, cette application a été totalement reconstruite sur de nouvelles fondations qui offrent plus de stabilité et plus de rapidité dans le développement de nouvelles fonctionnalités.

Nous avons également poursuivi notre programme de retrait de certains appareils automatiques dans l'ensemble des agences en proposant aux clients qui utilisaient encore ces machines, notamment pour l'impression de leurs extraits, des solutions digitales adaptées à leurs besoins.

Développement de l'accompagnement digital de nos clients

Pour faciliter la transition de nos clients vers le digital, et malgré la crise qui nous a empêchés d'organiser nos 'ateliers digitaux' dans nos agences comme en 2019, nous avons continué de les accompagner grâce à la création de nouveaux tutoriels et autres événements digitaux. Les clients entrepreneurs ont également pu bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la digitalisation de leurs activités, notamment grâce au lancement d'une nouvelle version de notre test de maturité en ce qui concerne le digital, test qui leur permet d'évaluer leur situation et permet à la banque de leur proposer les solutions adéquates pour s'adapter.

En matière d'investissement, 2020 a également vu le lancement de Lucy, une plateforme de conseil robotisé qui se concentre principalement sur le démarrage de petits investisseurs.

Enfin, la plateforme MyExperts, accessible aux clients Private Banking, Wealth Management et Priority Exclusive a continué à enrichir son offre de contenu à haute valeur ajoutée pour les aider à mieux comprendre les grandes tendances et évolutions dans les domaines des placements et de la gestion de leur patrimoine.

Repositionnement en tant que bancassureur

Après une refonte de son organisation en juin 2019 afin de renforcer son expertise et enrichir la gamme de ses solutions, RPB a réaffirmé son rôle de bancassureur au travers d'une grande campagne de communication mais aussi de la mise en œuvre des premières solutions proposées aux clients, nées du partenariat conclu en 2019 avec l'organisation pour l'assistance dépannage et l'assistance voyage Touring.

Renforcement de l'accompagnement global

En 2020, RPB a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant notamment à offrir à chaque client le type d'accompagnement et de conseil qui lui convient pour un prix clair et transparent. Un effort important a été consenti pour expliquer ces différents modèles de services auprès des divers clients, particuliers, Private Banking, Wealth Management mais aussi professionnels.

Pour ces derniers, la Banque des Entrepreneurs a continué le déploiement de son offre Advice Pro, un service qui leur permet de profiter d'un accompagnement global proactif et d'un ensemble de solutions et services adaptés pour un tarif trimestriel forfaitaire transparent.

Côté Retail, l'accent a été mis sur le bien-être financier des clients au travers d'une approche davantage centrée sur les besoins du client en lui proposant systématiquement une discussion plus globale sur ses besoins, notamment en immobilier ou en mobilité. Une approche qui s'est également traduite par une infolettre régulière à ces clients.

Chez Private Banking, l'accent a été mis sur les contrats Iris et Serenity qui offrent des solutions sur mesure en matière de placements. L'accent a également été mis sur les relations duo, à savoir les clients qui le sont à la fois pour leurs besoins privés et pour leurs besoins professionnels, notamment via la création d'une communauté de 'Business Developers Entrepreneurs' chargés spécialement d'aider les clients duo Private Banking/Banque des Entrepreneurs.

Une expertise reconnue d'année en année

En 2020, pour la quatrième année consécutive, BNP Paribas Fortis s'est vu attribuer le prestigieux prix de 'Bank of the Year - Belgium' par *The Banker* (une publication du Groupe du *Financial Times*) tandis la division Private Banking & Wealth Management était primée 'Best Private Bank for digital customer experience in Europe' par ce même magazine. Ce prix lui a été décerné dans le cadre du PWM Wealth Tech Award 2020, qui reconnaît la profonde culture de l'innovation de BNP Paribas Fortis Private Banking & Wealth Management comme ses efforts pour adopter les technologies numériques et les déployer à plus grande échelle.

Corporate Banking

Grâce à son modèle de gestion et de service, solide, diversifié et intégré, Corporate Banking (CB) est capable de servir une grande variété de clients comprenant les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises belges et européennes, les institutions financières, les investisseurs institutionnels, les établissements publics, et les collectivités locales. Avec une base très importante de clients dans les grandes et moyennes entreprises, CB est leader du marché dans ces deux catégories et, par ailleurs, occupe une position forte dans le secteur public.

Proposant un large éventail de solutions et services traditionnels et spécialisés, et s'appuyant sur le réseau international du Groupe BNP Paribas dans 69 pays, CB répond aux besoins très précis de ses clients, en Belgique comme à l'étranger, en matière de financements, de services de 'transaction banking', d'assurances, de services de banque d'investissement.

En 2020, CB a continué de déployer des efforts considérables pour devenir la banque de prédilection des entreprises en Belgique en leur fournissant un accès aisé à des solutions bancaires uniques via des outils numériques novateurs.

CB a assuré la continuité des activités tout au long de la pandémie de COVID en 2020 et a joué un rôle majeur dans le soutien de l'économie belge. Par ailleurs, CB a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route sur la transformation numérique et l'efficacité des processus. CB a ainsi renforcé son modèle de service en accélérant le déploiement des possibilités digitales et de contact à distance.

CB se positionne comme 'Sustainable Corporate Bank' en s'appuyant sur son 'Sustainable Business Competence Centre', un département d'experts en durabilité. CB a intensifié ses efforts pour soutenir ses clients dans leur transition vers une économie plus durable. Les initiatives destinées à soutenir l'économie durable se sont concentrées sur quatre grands thèmes: la décarbonisation, le capital humain, l'économie circulaire et les villes intelligentes. CB propose une large gamme de solutions pour promouvoir une économie neutre en carbone, soutenir les investissements dans la formation et le secteur de la santé et d'aider au développement d'infrastructures intelligentes dans les villes belges.

À 15 juillet 2020, à Londres, BNP Paribas Fortis a remporté le prix de la 'Meilleure banque d'investissement en Belgique' lors de la cérémonie de remise des 'Awards for Excellence', décernés annuellement par le magazine *Euromoney*.

Arval

Arval est une filiale de BNP Paribas Fortis spécialisée dans la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, et dans les nouvelles solutions de mobilité durable. Arval offre à ses clients entreprises (allant des grandes sociétés internationales aux petites et moyennes entreprises), à ses partenaires et à leurs travailleurs, ainsi qu'aux particuliers en général, des solutions flexibles afin de rendre leurs trajets fluides et durables.

Fin 2020, Arval comptait plus de 7 200 collaborateurs dans les 30 pays où la société est implantée et presque 1,4 million véhicules en location longue durée. La société opère principalement en Europe, où elle occupe la position de leader. En 2020, la société Arval, déjà présente au Pérou, au Chili et au Brésil, a développé sa présence en Amérique du Sud en lançant son activité en Colombie. Elle s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques grâce à l'Alliance Element-Arval, leader mondial du secteur, avec quelque 3 millions de véhicules au total dans 50 pays.

En octobre 2020, Arval a lancé son plan stratégique 2020-2025, 'Arval Beyond', dont l'objectif est de devenir le leader de la mobilité durable. Par conséquent, Arval propose la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, des solutions supplémentaires de mobilité durable (mobilité partagée, application MaaS, location longue durée de vélos, etc.), ainsi que des solutions digitales à l'intention des gestionnaires de flotte ou des conducteurs. Arval fait de la responsabilité sociale et environnementale une priorité, et accompagne ses clients dans leur transition énergétique.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la société Arval s'est engagée à soutenir ses clients, notamment en réalisant 52 000 prolongations de contrats. La société a également mis gratuitement près de 350 véhicules à la disposition de professionnels de la santé dans 12 pays.

BGL BNP Paribas SA

Avec quelque 3 700 collaborateurs, les entités et métiers de BGL BNP Paribas apportent une réponse aux besoins des particuliers et des entreprises, des investisseurs, ainsi que de la clientèle corporate et institutionnelle dans les domaines d'activités Retail Banking & Services, International Financial Services et Corporate & Institutional Banking.

Retail Banking & Services: une offre pour les particuliers et les entreprises

La **Banque de Détail au Luxembourg (BDL)** propose à sa clientèle, composée de particuliers, de clients professionnels et de titulaires d'une profession libérale, des produits et services allant de la gestion quotidienne au financement de projets d'acquisition ou de construction, en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et d'investissement. Elle propose au segment de détail une des plus vastes gammes de produits bancaires du marché.

Le réseau de vente compte 34 agences, soutenues par 19 équipes spécialisées dans les prêts immobiliers, les investissements, les clients professionnels et titulaires d'une profession libérale, ainsi que les clients non-résidents.

La **Banque des Entreprises au Luxembourg (BEL)** est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des grandes entreprises et des PME, du secteur public, des professionnels de l'immobilier, des organisations sociales et des start-up.

La **Banque Privée au Luxembourg (BPL)** propose aux clients résidents au Luxembourg et dans la Grande Région des solutions globales de gestion patrimoniale et financière sur mesure dans ses divers Centres de Banque Privée établis sur l'ensemble du territoire luxembourgeois, y compris 'la Villa', situé Boulevard Royal à Luxembourg.

Les trois métiers au Luxembourg – la Banque de Détail, la Banque des Entreprises et la Banque Privée – travaillent en étroite collaboration.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA est leader du marché local pour le leasing financier, et offre à la clientèle des professionnels des solutions attractives de financement d'équipements;

Arval propose des services de leasing opérationnel aux particuliers et aux entreprises en offrant des solutions optimales pour la gestion de leur flotte automobile.

International Financial Services: une offre globale pour les investisseurs

BNP Paribas Wealth Management propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services haut de gamme: le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire, l'organisation et la planification du patrimoine, le financement ainsi que différentes expertises permettant de diversifier les actifs.

BNP Paribas Asset Management offre une gamme complète de services de gestion financière aux clients institutionnels et aux distributeurs à travers le monde.

Assureur engagé auprès de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, **Cardif Lux Vie** fournit des solutions et des services de haute qualité contribuant à une croissance durable et responsable. Au Luxembourg et en Grande Région, la société fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage des solutions d'assurance vie épargne, retraite et prévoyance à forte valeur ajoutée pour les particuliers et les professionnels. Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, Cardif Lux Vie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme.

BNP Paribas Real Estate propose des solutions sur mesure grâce à une offre multi-expertise de six métiers de l'immobilier: la gestion de propriété, l'estimation, le conseil, les transactions immobilières, la promotion immobilière et la gestion de placements.

Corporate & Institutional Banking: un dispositif performant pour la clientèle corporate et institutionnelle

Le métier **Corporate and Institutional Banking Luxembourg (CIB)** propose aux clients de la Banque, essentiellement Entreprises et Institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements au Luxembourg.

BNP Paribas Securities Services au Luxembourg propose une expertise reconnue de longue date et un savoir-faire unique dans la gestion des fonds, les émissions obligataires internationales, les services de dépositaires et de transferts de valeurs et leur ingénierie respective. Ce leader apporte également son savoir-faire unique aux clients pour leurs transactions de marché, leur service aux investisseurs, leur gestion du risque et l'optimisation du rendement de leur portefeuille.

Türk Ekonomi Bankası A.Ş. (TEB)

BNP Paribas Fortis exerce ses activités en Turquie par le canal de TEB, dont il détient 48,7% par l'intermédiaire de TEB Holding et BNP Paribas Fortis Yatırımlar Holding A.Ş.

Au cours du dernier trimestre de 2020, TEB, qui distribue en Turquie toute la gamme des produits et services retail du Groupe BNP Paribas, se classait au dixième rang des banques de dépôt turques en matière de part de marché des prêts et dépôts.

TEB Retail & Private Banking attire constamment un nombre croissant de clients grâce à l'éventail diversifié de ses produits, à la qualité de ses services et à son expérience bancaire, que cela soit à travers ses agences ou ses offres en ligne. TEB s'est fixé l'objectif d'être la banque principale de tous ses clients. À cet effet, la banque mène une stratégie de transformation digitale visant l'amélioration de l'expérience client et des canaux de services offerts. L'expérience client est au cœur de toutes ses activités: TEB fait usage de modèles centrés sur l'humain ainsi que de parcours client et organise également des programmes dits d'advocacy visant à obtenir et utiliser les expériences de ses clients.

Fin 2020, les canaux digitaux de TEB servaient 1 865 258 clients actifs en ligne. CEPTETEB, la banque digitale lancée en mars 2015 dans le but de fournir des services financiers et non financiers, comptait 1 170 872 clients à la fin de l'année, le montant des dépôts atteignant TL 7,8 milliards. CEPTETEB a poursuivi le développement de ses canaux digitaux en 2020, en élargissant sa base de clients et en introduisant de nouvelles fonctionnalités dans l'application mobile CEPTETEB et sur la plateforme TEB FX. CEPTETEB, qui utilise les technologies et innovations les plus récentes, propose également un chatbot appelé TELEPATİ, et Fon

Danışmanım ('My Fund Advisor'), un outil automatisé et piloté par un algorithme, capable de constituer des portefeuilles de fonds.

Entre-temps, TEB a adapté CEPTETEB aux clients Private Banking (possédant au moins TL 1,5 million d'actifs) et ajouté de nombreuses fonctions qui permettent à ces clients d'effectuer la plupart des types de transactions bancaires sur un appareil mobile. Outre les opérations bancaires quotidiennes, les clients Private Banking peuvent utiliser les fonctions de placement pour effectuer leurs opérations sur l'or, les devises, les fonds et les actions, et consulter la plateforme FX, la stratégie d'investissement et les rapports d'analyse financière. Une nouvelle fonctionnalité de 'CEPTETEB Private' est le 'Digital Approval', qui permet de remplacer les signatures physiques indispensables pour certaines transactions par une approbation digitale via l'application mobile CEPTETEB, minimisant ainsi les risques et augmentant les opportunités commerciales tout en contribuant à améliorer la satisfaction de la clientèle.

En 2020, TEB a relancé son offre aux clients aisés (possédant entre TL 125 000 et TL 1,5 million d'actifs) en matière de services, produits et privilèges. TEB a différencié son application mobile pour les clients aisés en la nommant 'CEPTETEB Affluent', et créé un programme de fidélité et de privilèges pour ces clients en leur offrant un service digital complet.

Considérée comme l'une des banques les plus innovantes sur le marché turc, TEB est fortement axée sur les PME, qui jouent un

rôle important dans l'économie turque. Avec son approche de banque conseil, TEB propose des produits et services exclusifs financiers et non financiers aux PME, aux entreprises agricoles et aux start-up. En adoptant une approche innovante, et en offrant une expérience client optimale plutôt que de suivre les méthodes bancaires traditionnelles, TEB SME Banking veut devenir la banque privilégiée des PME.

De nos jours, la transformation digitale accélérée des entreprises et de la société influence les exigences et les attentes des clients entreprises. Il est donc prioritaire pour TEB de développer des offres et outils digitaux plus efficaces et complets pour ces clients. En 2020, TEB a amélioré les possibilités de 'CEPTETEB İŞTE', une application mobile destinée aux entreprises et lancée l'année précédente, en offrant non seulement des solutions pour les opérations bancaires quotidiennes, mais aussi des fonctions commerciales et une expérience utilisateur optimale. Dans l'année suivant son lancement, CEPTETEB İŞTE a obtenu des récompenses de six organisations internationales pour ses fonctionnalités sur mesure et différenciatrices.

Les services que propose TEB Corporate Banking comprennent le financement du commerce international, les financements structurés, la gestion de trésorerie, les services de crédits et la couverture des risques de change, de taux et d'instabilité des marchés des matières premières.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

BNP Paribas Fortis assume ses responsabilités envers la société et a fait le choix stratégique d'intégrer la durabilité dans toutes ses activités.

L'engagement sociétal de BNP Paribas Fortis s'articule autour de trois objectifs : augmenter l'impact positif de ses activités de financement et d'investissement, réduire son empreinte environnementale et sociale, et contribuer au financement de projets via le mécénat.

Augmenter l'impact positif de nos activités

La Banque s'efforce d'augmenter l'impact positif de ses activités. C'est ainsi qu'elle vise à augmenter significativement la part des crédits qu'elle octroie à des projets qui sont en adéquation avec les Objectifs de développement durable, qu'elle accompagne ses clients entreprises dans leur transition vers un modèle

d'entreprise plus durable, qu'elle propose des solutions innovantes et durables, ou encore qu'elle soutient l'entrepreneuriat social.

Convaincue que la collaboration entre des personnes de genres et d'horizons différents rend l'entreprise plus créative, attractive et performante, BNP Paribas Fortis mène en outre une politique volontariste de diversité et d'inclusion.

Des crédits en adéquation avec les Objectifs de développement durable

BNP Paribas Fortis entend augmenter significativement la part des crédits qu'elle octroie à des projets en adéquation avec les Objectifs de développement durable. Il s'agit de projets menés dans le domaine de l'environnement (énergie renouvelable, recyclage), dans le secteur non marchand (hôpitaux, écoles, universités), ainsi que de crédits destinés aux entrepreneurs sociaux. En 2020, le montant total de ces crédits s'élevait à EUR 10,67 milliards, en hausse de 7% par rapport à 2019.

Plus spécifiquement, les financements de la Banque dans le domaine des énergies renouvelables ont augmenté de 16% par rapport à 2019, pour atteindre EUR 3,54 milliards, tandis que les financements dans des crédits hypothécaires 'verts' s'élevaient à EUR 3,75 milliards, soit une croissance de 4% par rapport à 2019.

Accompagner nos clients entreprises dans leur transition

Depuis 2009, le 'Sustainable Business Competence Centre' (SBCC) de la Banque propose aux entreprises son expertise et son appui pour concevoir et financer des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. L'équipe dispose d'experts dans les domaines des 'clean tech' (éco-activités innovantes), des 'life sciences' (sciences de la vie), ou encore des technologies de l'information et de la communication (TIC). Son objectif est d'accompagner les clients entreprises vers un modèle durable répondant notamment aux défis climatiques. En 2020, le SBCC a suivi 150 demandes de crédit pour un montant total d'EUR 500 millions de financements durables.

Le travail de sensibilisation du SBCC auprès des clients et des collaborateurs de la banque s'est poursuivi en 2020. Au total, ce ne sont pas moins de 750 clients et 1 700 collaborateurs qui ont été sensibilisés à la transition durable par le biais des thématiques suivies de près par le SBCC: l'agriculture régénérative, la capture et l'utilisation du CO₂ comme matière première (pour la fabrication de carburants et de matériaux de construction neutres en carbone), le biomimétisme, l'économie bleue, l'économie circulaire, etc.

Dans le domaine du financement des investissements dans l'efficacité énergétique, le SBCC a développé, avec BNP Paribas Fortis Factor, un produit innovant destiné aux entités publiques et aux entreprises. L'investissement est remboursé en tout ou en partie par les économies d'énergie effectivement réalisées par le client, tandis que l'installateur garantit le service: installation, performance et maintenance.

Partenariats et financements axés sur la durabilité

BNP Paribas Fortis a financé l'équipement en panneaux photovoltaïques du carport couvrant les 7 000 nouvelles places du parking de Pairi Daiza. Les 62 750 panneaux généreront une production annuelle d'électricité de 20 000 MWh. Les besoins en électricité du parc seront intégralement couverts et le surplus servira à recharger les voitures électriques des visiteurs ou sera réinjecté dans le réseau.

Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, a contracté un 'Sustainability Linked Loan' de EUR 650 millions auprès d'un consortium de banques, dont BNP Paribas Fortis. Ce crédit est lié à des objectifs de durabilité, qui, s'ils sont atteints par Elia, lui permettront de bénéficier d'une réduction de sa marge de crédit. La Banque a coordonné l'opération et joué le rôle de 'Sustainability Coordinator', c'est-à-dire qu'elle a notamment aidé Elia à déterminer les indicateurs clé de performance et les objectifs de durabilité à atteindre, et mis en place le mécanisme de tarification.

BNP Paribas Fortis soutient Biotalys, une jeune entreprise biotech qui a développé une alternative bio aux pesticides chimiques utilisés pour lutter contre le botrytis, un champignon que l'on retrouve notamment sur les fraises, les raisins et les tomates. La société, aidée dans son expansion à l'étranger et ses besoins financiers par la Banque, lancera son premier fongicide bio, dès 2022, aux États-Unis.

Fluvius, gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité en Flandre, a émis, avec l'aide de BNP Paribas Fortis, entre autres, une obligation verte de EUR 600 millions. Ces fonds lui permettront de réaliser des projets durables comme le passage à la technologie LED pour l'éclairage public, ou encore l'adaptation du réseau de distribution d'électricité aux capacités de production d'énergie renouvelable.

Des solutions innovantes et durables

BNP Paribas Fortis est la première banque en Belgique à lancer un 'Hedge vert', qui permet aux clients d'intégrer leurs objectifs durables dans leur gestion financière. L'entreprise Katoen Natie avait contracté un prêt vert auprès de la Banque et souhaitait couvrir le risque de taux d'intérêt via un swap de taux d'intérêt. Au lieu d'opter pour une couverture de taux ordinaire, la Banque y a lié des conditions supplémentaires liées à l'environnement. Si ces conditions ne sont pas remplies, le client paiera une prime de durabilité qui sera investie dans un projet écologique préalablement défini.

2020 a vu le lancement par la Banque de son premier 'Contrat à impact social' en Belgique. Il s'agit d'un mécanisme qui permet à des investisseurs privés de préfinancer un projet social innovant, en l'occurrence le programme 'Back on track' de l'association Oranjehuis, qui vise à accompagner 133 jeunes en situation de sans-abrisme. Concrètement, dans le cadre d'un 'Contrat à impact social', les capitaux investis doivent permettre à un prestataire de services sociaux de réaliser des objectifs définis au préalable. Ceux-ci sont évalués par une agence indépendante. En cas de réussite, les pouvoirs publics remboursent les capitaux, augmentés d'un rendement, aux investisseurs. Si les objectifs ne sont pas

atteints, ou seulement partiellement, le capital correspondant est remboursé proportionnellement et les investisseurs perdent une partie de leur investissement.

Investissements socialement responsables (ISR)

Les actifs sous gestion hors bilan en placements Febelfin Sustainable s'élevaient, fin 2020, à EUR 29,86 milliards en hausse de 54%¹ par rapport à fin 2019. Plus de 300 000 clients de la Banque ont au moins un produit ISR dans leur portefeuille.

D'après le rapport indépendant MIRA, publié en octobre 2020, la part de marché de BNP Paribas Asset Management en produits ISR s'élevait à 41,6% pour l'année 2019. Fin 2020, plus de 100 produits² d'investissement proposés par la Banque bénéficiaient du label 'Towards Sustainability' de Febelfin, et 68,5% du volume (en EUR) des souscriptions en fonds de placement chez BNP Paribas Fortis l'étaient en fonds labélisés Febelfin Sustainable.

Afin de nourrir la réflexion sur la stratégie durable de la Banque grâce à des opinions externes, la Banque a créé un nouvel organe, le Conseil ISR. Celui-ci réunit autour de spécialistes de la banque des experts en éthique, philanthropie et climat ainsi que des clients.

Entrepreneuriat social

Les entreprises sociales sont des entreprises dont les bénéfices servent à générer un impact positif sur la société. Elles sont actives dans des domaines tels que le travail adapté, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique ou encore la décarbonisation.

Fin 2020, l'équipe 'Sustainable Business & Social Enterprises' de la division Retail Banking accompagnait 476 entrepreneurs sociaux et comptabilisait des encours de crédits d'EUR 109 millions en faveur d'entreprises sociales.

Parmi les projets financés en 2020 figurait une éolienne citoyenne à Liège pour la coopérative citoyenne d'énergie à finalité sociale HesbEnergie ou encore l'ouverture d'un accueil pour femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants à l'ASBL La Clairière.

'Belgium Impact', la plateforme créée à l'initiative du Palais royal en partenariat avec des universités et d'autres parties prenantes afin de dynamiser l'entrepreneuriat social, a soufflé sa première bougie en 2020. BNP Paribas Fortis est la seule banque partenaire de cette initiative qui réunit des entrepreneurs sociaux des différentes communautés du pays et compte plus de 250 membres. Muhammad Yunus, Prix Nobel et fondateur de la toute

première institution de microcrédit en 1976, était un des orateurs de l'événement virtuel organisé pour marquer cet anniversaire et qui comptait des ateliers interactifs sur les défis et opportunités liés à la crise sanitaire.

Grâce également à notre partenariat avec Enactus, nous soutenons des projets impactant de jeunes universitaires. Enactus est une organisation rassemblant des professeurs et des experts du monde de l'entreprise dans le but d'aider des étudiants à développer leur projet d'entrepreneuriat social.

Diversité et Inclusion

Convaincue que les équipes diverses sont plus fortes et plus performantes, la Banque défend activement la diversité et l'inclusion.

En 2020, la 'Diversity Week' a, une nouvelle fois, abordé le thème des stéréotypes et des préjugés. À cette occasion, cinq 'Diversity Awards' ont été décernés à des collaborateurs qui s'engagent au quotidien et en toute discrétion en faveur d'une société plus inclusive.

La Banque s'est engagée aux côtés de microStart, l'organisme de microfinance, dans le lancement d'un réseau destiné aux femmes entrepreneures, l'occasion pour elles de nouer des contacts et d'échanger sur leurs expériences.

Les efforts de la Banque en faveur de l'inclusion sur le lieu de travail sont reconnus à l'extérieur de l'entreprise. En janvier dernier, Actiris, l'office régional bruxellois de l'emploi, a officiellement renouvelé pour la troisième fois le label diversité de BNP Paribas Fortis.

Ateliers de sensibilisation à la durabilité des 'Management Teams'

Ancrer la durabilité au cœur de ses activités constitue l'un des cinq piliers stratégiques de la Banque à l'horizon 2025 ('High 5 for 2025'). Dans ce cadre, une vaste campagne de sensibilisation à la durabilité a été lancée en 2019 auprès des 'Management Teams' de la Banque. Ces ateliers ont pour vocation d'aider les différentes équipes à traduire la politique de durabilité de la Banque en objectifs concrets. En 2020, une vingtaine d'entre elles ont formalisé leurs objectifs et déterminé un plan d'action. Cette campagne de sensibilisation se poursuivra en 2021.

¹ Croissance due à la labélisation de produits Branche 21 et à la hausse des actifs sous gestion hors bilan labélisés Febelfin

² Dont 93 produits BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Fortis Funding

Diminuer notre empreinte environnementale et sociale

La Banque veille à réduire ou prévenir son impact négatif, non seulement en réduisant sa propre empreinte environnementale mais aussi en encadrant strictement ses activités d'investissement et de financement.

Dans le domaine des crédits, le Groupe BNP Paribas adhère depuis 2019, comme 30 autres banques déjà signataires des 'Principles for Responsible Banking', au 'Collective Commitment to Climate Action' des Nations unies. Ce faisant, il s'engage à financer une économie bas carbone en alignant ses portefeuilles sur l'objectif de l'accord de Paris: limiter le réchauffement climatique et le maintenir à un niveau nettement inférieur à 2 °C voire tendant vers 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels.

Politiques sectorielles et devoir de vigilance

BNP Paribas entend soutenir l'économie de façon éthique et s'est fixé, à travers ses politiques sectorielles, des règles strictes en matière d'investissement et de financement dans les secteurs sensibles. La Banque refuse de financer ou d'investir dans les sociétés qui ne remplissent pas ses conditions en matière de droits humains et d'environnement. Avant d'exclure ces sociétés, la Banque tente toutefois d'engager un dialogue pour les encourager à modifier leurs pratiques.

En 2020, sur les 699 transactions soumises à une analyse approfondie de l'équipe Company Engagement et Conformité, 27 ont été rejetées en raison de leur non-conformité aux politiques sectorielles.

La Banque veille à ce que toutes les politiques sectorielles soient efficacement transposées dans le concret et appliquées dans tous les métiers, avec des plans de contrôle associés. Une diligence spécifique s'applique en outre à une dizaine d'autres secteurs en fonction de la sensibilité des pays d'activité.

Réduction de notre propre empreinte

La Banque a réduit ses émissions de CO₂ de 58% et sa consommation de papier de 61% depuis 2012.

Depuis 2017, la Banque est neutre en carbone pour ses propres activités. Notre électricité, par exemple, est 100% verte. Et pour compenser les émissions incompressibles de CO₂, nous profitons des partenariats conclus par le Groupe BNP Paribas avec des organisations de référence comme la plateforme ClimateSeed, Wildlife Works ou encore GoodPlanet.

Œuvrer pour l'inclusion digitale

Être digital est indispensable dans notre société qui évolue rapidement. La Banque a lancé un écosystème visant à stimuler l'inclusion digitale en Belgique. Une trentaine de représentants de grandes entreprises, d'entrepreneurs sociaux, d'organisations et d'autorités cherchent, ensemble, des solutions pour réduire l'exclusion digitale en Belgique.

Contribuer au financement de projets via le mécénat

La Banque et ses collaborateurs ont apporté une aide financière d'EUR 5,4 millions à de nombreux projets de solidarité, notamment par le biais de BNP Paribas Fortis Foundation, du Fonds Venture Philanthropy soutenu par BNP Paribas Fortis Private Banking ou encore du Fonds Urgence & Développement du Groupe BNP Paribas. En outre, de nombreux employés s'engagent dans des actions de solidarité et mettent à disposition leur temps et leurs compétences au service des associations. Par ailleurs, la Banque soutient activement la microfinance, principalement par le biais de microStart. Et en cette année si particulière, la Banque et ses collaborateurs se sont pleinement engagés pour apporter leur soutien au personnel médical, aux hôpitaux et aux personnes fragilisées touchées par la pandémie.

BNP Paribas Fortis Foundation

Depuis 2010, BNP Paribas Fortis Foundation lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et des enfants défavorisés. En collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, la fondation soutient chaque année 10 associations qui reçoivent chacune EUR 50 000 répartis sur deux ans. Au-delà de ce soutien financier, ces '10 Champions' bénéficient d'un accompagnement sur mesure et d'une aide de la part des collaborateurs qui souhaitent s'engager bénévolement dans l'association de leur région.

Pour la cinquième année consécutive, BNP Paribas Fortis Foundation, en collaboration avec l'ASBL 'Goods to Give', a organisé l'action 'Back to School'. Celle-ci a permis, grâce aux dons conjoints des collaborateurs et de la fondation, de récolter EUR 30 689 pour offrir du matériel scolaire neuf à des enfants précarisés. Afin de soutenir les associations et d'aider les jeunes durement impactés par la crise sanitaire, la fondation a également octroyé un soutien supplémentaire d'EUR 150 000 à ses partenaires actifs dans le tutorat.

Pour maximiser l'impact du soutien de la fondation BNP Paribas Fortis aux associations, les appels à projets ainsi que l'ensemble des partenariats seront entièrement pilotés, à partir de 2021, au départ du fonds BNP Paribas Fortis Foundation au sein de la Fondation Roi Baudouin.

Venture Philanthropy Fund

Né il y a 10 ans à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, le fonds Venture Philanthropy bénéficie du soutien de BNP Paribas Fortis Private Banking. Comme chaque année depuis 2015, la Banque rétrocède une partie des frais de gestion du fonds BNP Paribas Fortis Private ISR au fonds Venture Philanthropy de la Fondation Roi Baudouin. Ce soutien a permis d'accompagner près de 100 projets sociaux en Belgique, pour un total de plus d'EUR 8,5 millions, dont 1,5 million pour 25 nouveaux projets en 2020. Chaque année, les clients sont invités à choisir leur association 'coup de cœur'. En 2020, leur choix s'est porté sur 'Alzheimer Belgique', qui accompagne des personnes atteintes de la maladie et leurs proches aidants, ainsi que 'Habbekrats', qui a pour objectif l'intégration de jeunes âgés de 8 à 18 ans en situation de précarité.

Soutien à des organisations grâce à la rétrocession de frais de fonds d'investissement durables

BNP Paribas Fortis rétrocède une partie des frais d'entrée et des frais de gestion liés à des investissements durables, à des associations caritatives : la Croix-Rouge/Rode Kruis, la Fondation contre le Cancer/Stichting tegen Kanker, microStart et Natagora/Natuurpunt. En 2020, le montant global de ce soutien s'est élevé à EUR 430 754.

#ourjob2 – 1MillionHours2Help

La campagne #ourjob2 invite les collaborateurs de la Banque et des entités belges du Groupe à agir concrètement en faveur de la société et de l'environnement ou à participer à des activités de sensibilisation à la responsabilité sociétale. 10 238 collaborateurs ont participé à la campagne en 2020. L'engagement des collaborateurs s'est vu encore renforcé par le programme 1MillionHours2Help, lancé par le Groupe BNP Paribas, qui permet à chaque collaborateur de consacrer un demi-jour de travail à du volontariat. L'objectif du Groupe est d'atteindre un million d'heures prestées. En 2020, 1 537 collaborateurs ont effectué dans ce cadre plus de 6 270 heures de bénévolat au bénéfice d'associations ou d'entrepreneurs sociaux. Pour chaque participation à la campagne #ourjob2, la Banque plante un arbre dans une forêt à restaurer en Zambie, via l'organisation WeForest. Depuis 2017, 98 680 arbres ont été plantés grâce à la campagne #ourjob2 et au programme 1MillionHours2Help.

Microfinance

BNP Paribas Fortis compte parmi les fondateurs de microStart, la plus importante institution de microcrédit en Belgique, et en est l'actionnaire principal.

Depuis le début de son activité, en 2011, microStart a alloué EUR 42,1 millions de crédits aux microentrepreneurs du pays, soutenu 4 065 projets d'entreprise avec 5 630 prêts, et permis la création ou la pérennisation de plus de 6 500 emplois. Le taux de survie à deux ans des entreprises soutenues est de 75%, soit largement supérieur à la moyenne nationale, toutes entreprises confondues (62%).

Afin d'aider ses clients à faire face à la crise liée à la pandémie du coronavirus, microStart a mis sur pied un plan de soutien sous forme de 'prêts d'honneur', complémentaires aux microcrédits, sans garantie et à taux d'intérêt nul. L'institution de microcrédit a bénéficié à cette fin d'un don de EUR 200 000 de la Banque.

Chaires universitaires

Le financement de chaires universitaires fait partie intégrante de la stratégie RSE de la Banque et de ses engagements envers la société. En soutenant ces chaires, la Banque réunit la recherche scientifique, l'enseignement et les entreprises autour de nouveaux développements intéressants pour l'économie dans les plus grandes villes du pays. Au travers de ces partenariats, sa volonté est de construire des ponts entre les entreprises et le monde académique. La Banque soutient actuellement cinq chaires universitaires, dont une sur la protection des données à la VUB et une sur la finance et l'éthique à l'Université d'Anvers.

#TousEnsemble

La Banque et ses collaborateurs se sont mobilisés pendant la crise sanitaire. Les collaborateurs ont ainsi collecté EUR 116 000 et la Banque octroyé EUR 2,3 millions de dons. Les hôpitaux universitaires, les Banques alimentaires, diverses associations (via la Fondation Roi Baudouin), ou encore *microStart* et l'association 'Close the Gap' (qui vise à réduire la fracture numérique) ont été les bénéficiaires de cette aide exceptionnelle. Les collaborateurs se sont vu en outre proposer des activités de bénévolat spécifiques (fabrication de masques, soutien scolaire à distance).

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2020 s'élève à EUR 247,0 milliards, en hausse d'EUR 23,6 milliards ou 11% par rapport au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, le rendement des actifs est de 1%.

Actifs

Les **caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux** augmentent d'EUR 37,5 milliards et s'établissent à EUR 38 milliards. Cette augmentation est principalement liée à l'excédent de trésorerie résultant des activités de trésorerie qui est placé à la banque centrale.

Les **créances sur les établissements de crédit** diminuent d'EUR 20,0 milliards par rapport à la situation fin 2019. L'évolution est principalement due à une baisse des accords de prise en pension et à une baisse des prêts interbancaires, principalement avec des entités du groupe BNP Paribas.

Les **créances sur clients** atteignent EUR 125,1 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 8,7 milliards par rapport au 31 décembre 2019.

Depuis 2008, cette rubrique ne comprend plus les crédits hypothécaires et les crédits à terme titrisés par des « Special Purpose Vehicles », pour respectivement EUR 21,6 milliards et EUR 9,8 milliards à fin 2020. Les titres représentant l'investissement de la Banque dans les « Special Purpose Vehicles » sont inclus sous la rubrique « Obligations et autres titres à revenu fixe ». Au cours de l'année 2020, EUR 6 milliards de ces titres ont été remboursés, en échange de crédits hypothécaires. Par conséquent, le montant des titres a diminué d'EUR 6 milliards, compensé par une augmentation similaire de la rubrique des crédits hypothécaires.

En Belgique, le montant des prêts à terme augmente d'EUR 2,2 milliards, répartis sur différents types de prêts comme les crédits d'investissement et de financement aux filiales. Dans un environnement de taux d'intérêt toujours bas, les crédits hypothécaires ont continué d'augmenter d'EUR 0,8 milliards grâce à la nouvelle production (en plus de l'augmentation due au remboursement des titres émis par un « Special Purpose Vehicle »).

Les prêts à terme dans les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis restent stables à EUR 0,3 milliard et sont uniquement relatifs à l'activité de la succursale de BNP Paribas Fortis à New York.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe** s'élèvent à EUR 46,9 milliards au 31 décembre 2020, en baisse d'EUR (5,8) milliards par rapport à EUR 52,7 milliards au 31 décembre 2019.

Le montant d'EUR 46,9 milliards se compose essentiellement d'obligations émises par des administrations publiques (EUR 11,5 milliards, en hausse d'EUR 1,1 milliard par rapport à 2019 principalement suite à l'acquisition d'obligations d'État belge), par des 'Special Purpose Vehicles' (EUR 31,3 milliards, en baisse d'EUR 6 milliards) et par d'autres émetteurs (EUR 4,1 milliards, en baisse d'EUR (0,9) milliard par rapport à la situation fin 2019).

Les **immobilisations financières** s'élèvent à EUR 9,4 milliards au 31 décembre 2020, en ligne avec la situation à fin 2019.

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 13,6 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 3,3 milliards par rapport à EUR 10,3 milliards au 31 décembre 2019 du fait de l'évolution des dérivés de taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est impactée par une baisse de la courbe des taux d'intérêt, qui impacte d'une manière symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés, à l'actif et au passif.

Passifs

Les **dettes envers les établissements de crédit** s'élèvent à EUR 47,4 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 14,2 milliards par rapport au 31 décembre 2019. L'évolution est principalement due à la participation aux TLTRO III (« Targeted Longer Term Refinancing Operations ») de la BCE.

Les **dettes envers la clientèle** s'élèvent à EUR 150,0 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 7,6 milliards ou 5% par rapport à EUR 142,5 milliards au 31 décembre 2019.

En Belgique, les comptes courants et les comptes d'épargne réglementés augmentent respectivement d'EUR 8,7 milliards et d'EUR 3,2 milliards. Les dépôts à terme diminuent d'EUR (1,5) milliard. Les mises en pension diminuent d'EUR (0,9) milliard.

Les **dettes représentées** par un titre s'élèvent à EUR 11,5 milliards au 31 décembre 2020, soit une baisse d'EUR (1,0) milliard, principalement due à l'arrivée à échéance de certaines dettes émises (qui n'ont pas été renouvelées).

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 10,1 milliards, en hausse d'EUR 2,2 milliards par rapport au 31 décembre 2019, suite à l'évolution des dérivés de taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est impactée par la baisse de la courbe des taux d'intérêt qui impacte de manière symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction, à la fois, à l'actif et au passif.

Les **dettes subordonnées** s'élèvent à EUR 4,0 milliards au 31 décembre 2020, stables par rapport à la situation à fin 2019.

Les **capitaux propres** s'élèvent à EUR 19,2 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 0,8 milliard par rapport au 31 décembre 2019. L'évolution est principalement impactée par le compte de résultat de l'année 2020 (EUR 1,3 milliard), compensée partiellement par la proposition de distribution d'un dividende d'EUR (0,5) milliard.

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat net de l'année** de BNP Paribas Fortis est d'EUR 1 251 millions, comparé à EUR 1 368 millions en 2019.

La **marge d'intérêt** (rubriques I et II) s'élève à EUR 2 707 millions en 2020, en hausse d'EUR 83 millions par rapport à 2019, essentiellement en Belgique.

En Belgique, les revenus d'intérêts nets augmentent malgré le contexte persistant de faibles taux d'intérêts. Il y a eu une évolution positive des charges d'intérêts sur les emprunts de trésorerie. La diminution des revenus d'intérêts sur les prêts à la clientèle en raison de la baisse des marges a été partiellement compensée par une augmentation du volume (principalement des prêts à terme et des prêts hypothécaires). Les revenus d'intérêts sur les titres à revenu fixe ont également diminué, principalement en raison des ventes et des remboursements de titres à plus haut rendement.

Les **revenus des titres à revenu variable** (rubrique III) atteignent EUR 364 millions en 2020, en baisse d'EUR (233) millions par rapport à 2019, principalement en raison d'une baisse des dividendes perçus des participations.

Les **commissions** (rubriques IV et V) s'élèvent à EUR 910 millions en 2020, en hausse d'EUR 11 millions par rapport à 2019. En Belgique, il y a eu une augmentation importante des commissions nettes, principalement les commissions financières.

Le **bénéfice provenant d'opérations financières** (rubrique VI) s'élève à EUR 119 millions, en baisse d'EUR (115) millions par rapport à l'année précédente.

La cession de titres de placement, principalement des obligations d'états, génère un bénéfice d'EUR 12 millions en 2020, en baisse par rapport à EUR 151 millions en 2019.

Les **frais généraux administratifs** (rubrique VII) s'élèvent à EUR (2 161) millions, en baisse d'EUR 120 millions par rapport à 2019.

Les rémunérations, charges sociales et pensions diminuent d'EUR 75 millions, principalement en Belgique, en raison de la baisse des ETP en ligne avec la transformation du modèle organisationnel de BNP Paribas Fortis.

Les autres frais administratifs diminuent d'EUR 44 millions par rapport à l'année précédente. L'évolution est principalement due à la baisse des coûts informatiques et du personnel temporaire.

Les **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles** (rubrique VIII) s'élèvent à EUR (91) millions par rapport à EUR (100) millions en 2019.

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement** (rubriques IX et X) s'élevaient à EUR (185) millions, par rapport à EUR (85) millions en 2019, une augmentation d'EUR (100) millions en raison de certains dossiers spécifiques.

Les **provisions pour risques et charges** (rubriques XI et XII) consistent en une dotation nette d'EUR (1) million en 2020 par rapport à une dotation nette d'EUR (66) millions en 2019. La diminution provient principalement de la baisse des provisions liées aux plans de pré-pensions en 2020.

Les **autres produits d'exploitation** (rubrique XIV) s'élevaient à EUR 134 millions en 2020, en baisse d'EUR (11) millions par rapport à l'année précédente.

Les **autres charges d'exploitation** (rubrique XV) s'élevaient à EUR (372) millions en 2020, en baisse d'EUR 20 millions par rapport à 2019. La baisse est générée par une diminution des coûts provenant d'autres entités du groupe et une diminution des honoraires professionnels.

Les **produits exceptionnels** (rubrique XVII) s'élevaient à EUR 30 millions en 2020, en baisse d'EUR (195) millions par rapport à 2019. Cette évolution est principalement due aux gains de l'année précédente à la suite d'une reprise de dépréciation sur une immobilisation financière spécifique.

Les **charges exceptionnelles** (rubrique XVIII) s'élevaient à EUR (108) millions en 2020, soit une augmentation d'EUR 229 millions par rapport à 2019. En 2019, une réduction de valeur sur BNP Paribas Fortis Yatrimlar Holding AS a été prise, tandis qu'en 2020, les tests de réduction de valeur ont conduit à des réductions de valeur supplémentaires sur un certain nombre d'immobilisations financières.

Les **impôts sur le résultat** (rubrique XX) s'élevaient à EUR (94) millions en 2020, soit une baisse d'EUR 3 millions par rapport à 2019.

Principaux risques et incertitudes

Les activités de BNP Paribas Fortis sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la Banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des états financiers consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis.

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire, comme expliqué plus en détail dans la note 7.a 'Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage' des états financiers consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis et dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2020.

Depuis février 2020, l'Europe est fortement affectée par l'épidémie de COVID-19. BNP Paribas Fortis suit de près la situation et continue d'accompagner notamment ses clients dans cette période difficile.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2020 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2020, conformément à la réglementation énoncée par l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis le 10 mars 2021 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare également qu'à sa connaissance, le rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis ainsi que les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis arrêtés au 31 décembre 2020 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 avril 2021.

Bruxelles, le 10 mars 2021

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis

DECLARATION DE GOUVERNANCE

BNP Paribas Fortis applique le 'Code belge de gouvernance d'entreprise 2020' (appelé ci-après le 'Code').

Le Code peut être consulté sur <https://www.corporategovernancecommittee.be/fr>.

1. Conformité au Code

BNP Paribas Fortis estime qu'elle répond à la grande majorité des exigences du Code. La différence principale a trait au principe 8 du Code "La société traite tous les actionnaires de manière égale et respecte leur droits". Le fait que la société ne soit pas en mesure de se conformer à toutes les dispositions du principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionariat de BNP Paribas Fortis. En effet, BNP Paribas SA, une société anonyme dont le siège social est situé Boulevard des Italiens 16 à 75009 Paris, France, enregistrée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris, détient 99,94% des actions de BNP Paribas Fortis. Le solde, soit 0,06% des actions, est détenu par des actionnaires minoritaires. BNP Paribas Fortis est néanmoins en contact permanent avec ses différentes parties prenantes via son site internet et les différents médias, et répond activement aux questions soulevées par ses actionnaires minoritaires dans le cadre des assemblées générales.

La 'Charte de Gouvernance' de BNP Paribas Fortis peut être consultée sur son site internet public.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée sur Euronext, ce qui oblige BNP Paribas Fortis, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales concernant la communication au marché d'informations sensibles. En toute hypothèse, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de BNP Paribas Fortis et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés et associations.

BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnariats importants.

2. Organes de gouvernance

Conseil d'Administration

Rôle et responsabilités

De manière générale, le Conseil d'Administration est responsable pour BNP Paribas Fortis, conformément aux lois en vigueur. En particulier, conformément à l'article 23 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse (la 'Loi bancaire'), le Conseil d'Administration définit et supervise, notamment :

- la stratégie et les objectifs de BNP Paribas Fortis ;
- la politique en matière de risques (y compris le niveau de tolérance au risque) de BNP Paribas Fortis ;
- l'organisation de BNP Paribas Fortis pour la fourniture de services d'investissement et l'exercice d'activités d'investissement ;
- la politique d'intégrité ;
- le Mémoire Interne de la Gouvernance et la Charte de Gouvernance de BNP Paribas Fortis, ainsi que la Politique sur les compétences, les connaissances et l'expertise requises pour les administrateurs.

Taille et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé au minimum de cinq (5) et au maximum de trente-cinq (35) administrateurs (une personne morale ne peut être membre du Conseil d'Administration). Les administrateurs sont nommés pour une (1) ou plusieurs périodes renouvelables, chacune ne pouvant excéder plus de quatre (4) exercices comptables complets de BNP Paribas Fortis.

La composition du Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis doit être équilibrée en termes (i) de qualifications et de compétences, (ii) de répartition hommes-femmes, et (iii) d'administrateurs non-exécutifs et exécutifs, indépendants ou non. Le Conseil d'Administration ne peut être composé d'une majorité d'administrateurs exécutifs.

Au 10 mars 2021, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé de seize (16) membres, dont cinq (5) sont des femmes.

Il compte par ailleurs dix (10) administrateurs non-exécutifs, quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens du Code et six (6) administrateurs exécutifs.

Tous les administrateurs doivent à tout moment disposer de l'expertise adéquate et de l'honorabilité professionnelle requise pour exercer leur fonction. Ils sont présélectionnés et évalués au moyen d'une liste prédéfinie de critères de sélection. En règle générale, un administrateur est considéré comme disposant de 'l'expertise adéquate' s'il détient les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires, et fait preuve du professionnalisme requis pour l'exercice de son mandat d'administrateur. Un administrateur est considéré comme disposant de 'l'honorabilité professionnelle' s'il n'existe aucun élément suggérant le contraire, ni aucune raison de remettre en question la réputation de l'administrateur concerné.

BNP Paribas Fortis évalue et détermine préalablement à sa nomination (y compris en cas de reconduction d'un mandat) si le candidat à un poste d'administrateur présente les qualités requises. BNP Paribas Fortis procède à l'évaluation de ses administrateurs tout au long de leur mandat, au minimum une fois par an lors de l'évaluation annuelle et à chaque fois qu'un nouvel élément le requiert.

La décision est soumise à une évaluation distincte, menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 10 mars 2021, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

DAEMS Herman

Président du Conseil d'Administration. Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

JADOT Maxime

Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 13 janvier 2011.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

d'ASPROMONT LYNDEN Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2012.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

AUBERNON Dominique

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 juin 2014.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

BOOGMANS Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} octobre 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 décembre 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

DECRAENE Stefaan

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2013.
Le mandat en cours a été renouvelé le 20 avril 2017.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021.

DUTORDOIR Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 30 novembre 2010.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

LABORDE Thierry

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 novembre 2015.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

MERLO Sofia

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 3 juin 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN WAEYENBERGE Titia

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

VARÈNE Thierry

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

DAEMS, Herman

Président du Conseil d'Administration

JADOT, Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

ANSEEUW, Michael

Administrateur exécutif

d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante

AUBERNON, Dominique

Administratrice non-exécutive

BEAUVOIS, Didier

Administrateur exécutif

BOOGMANS, Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant

de CLERCK, Daniel

Administrateur exécutif

DECRAENE, Stefaan

Administrateur non-exécutif

DUTORDOIR, Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante

LABORDE, Thierry

Administrateur non-exécutif

MERLO, Sofia

Administratrice non-exécutive

VAN AKEN, Piet

Administrateur exécutif

VAN WAEYENBERGE, Titia

Administratrice non-exécutive indépendante

VARÈNE, Thierry

Administrateur non-exécutif

VERMEIRE, Stéphane

Administrateur exécutif

Présence aux réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni dix-neuf (19) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Administrateur	Présence aux réunions
DAEMS, Herman	19
JADOT, Maxime	18
ANSEEUW, Michael	17
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	19
AUBERNON, Dominique	18
BEAUVOIS, Didier	18
BOOGMANS, Dirk	19
de CLERCK, Daniel	18
DECREAENE, Stefaan	12
DUTORDOIR, Sophie	19
LABORDE, Thierry	18
MERLO, Sofia	17
VAN AKEN, Piet	19
VAN WAEYENBERGHE, Titia	19
VARENE, Thierry	18
VERMEIRE, Stéphane	17

Évaluation du Conseil d'Administration et des administrateurs

Au moins une fois par an, le Comité de Gouvernance et de Nomination et le Conseil d'Administration procèdent à une évaluation du Conseil d'Administration et de tous les administrateurs. Lors de cette évaluation, tout élément susceptible d'influer l'évaluation réalisée précédemment est pris en considération. Le temps consacré par chaque administrateur, ainsi que les efforts fournis pour remplir son mandat correctement, sont également examinés. Dans le cadre de cette évaluation annuelle, des recommandations sur la manière de gérer et de résoudre les carences éventuellement constatées sont formulées.

Le dernier processus d'évaluation du Conseil d'Administration s'est terminé en octobre 2020 et celui des administrateurs individuellement en janvier 2021.

Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2020, y compris les rémunérations, avantages en nature et plans de pension de l'ensemble des administrateurs, payée et due par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 7.f 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis' des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

Comité de Direction

Rôle et responsabilités

Conformément à l'article 24 de la Loi bancaire et à l'article 21 des Statuts de BNP Paribas Fortis, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Direction. Les membres du Comité de Direction sont dénommés ci-après les 'administrateurs exécutifs'.

Taille et critères pour devenir membre

Le Comité de Direction se compose exclusivement d'administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis. Conformément à l'article 24, §2 de la Loi bancaire, le nombre total de membres du Comité de Direction doit être inférieur à la moitié du nombre total d'administrateurs. Par ailleurs, le Comité de Direction doit veiller à maintenir le nombre de ses membres dans les limites permettant de garantir un fonctionnement efficace et la flexibilité requise.

Tous les membres du Comité de Direction étant considérés comme des dirigeants effectifs, certains critères d'adéquation s'ajoutent aux critères d'adéquation généralement appliqués aux administrateurs. La décision d'accepter ou de refuser la nomination d'un membre au Comité de Direction relève de la compétence du Conseil d'Administration. Elle s'appuie sur une recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination. La décision fait l'objet d'une évaluation distincte ultérieure menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 10 mars 2021, la composition du Comité de Direction se présentait comme suit :

JADOT Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif

Autres comités du Conseil d'Administration

L'article 27 de la Loi bancaire stipule que le Conseil d'Administration doit mettre en place quatre (4) comités en son sein : un comité d'audit, un comité des risques, un comité de rémunération et un comité de nomination.

L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités *ad hoc* pour traiter de questions spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil a fait usage de ce droit afin de constituer un comité *ad hoc* composé de trois (3) administrateurs et présidé par un administrateur indépendant, afin d'évaluer si une transaction envisagée entre dans le champ d'application de l'article 72 de la Loi bancaire et d'évaluer le cas échéant si celle-ci répond aux prescrits de cet article.

Le Conseil d'Administration fait également usage de ce droit lorsqu'il constitue un 'Special Board Committee' dans le cadre d'une transaction entre parties liées (il est à cet égard fait référence à la section 'Informations relatives aux transactions avec les parties liées').

Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration.

Hormis le comité *ad hoc* qui se réunit dans le cadre de l'article 72 de la Loi bancaire et qui compte parmi ses membres le Chief Risk Officer qui est un administrateur exécutif de la Banque, tous les membres des autres comités sont des administrateurs non-exécutifs. En plus des critères applicables aux administrateurs non-exécutifs, le président d'un comité doit également répondre aux exigences de sa fonction.

Les critères que doivent remplir les administrateurs composant un comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres administrateurs.

La nomination des membres de ces comités est également fondée sur (i) leurs compétences et leur expérience propres, en plus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et (ii) l'exigence selon laquelle tout comité doit posséder collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses tâches.

Un comité spécifique (le Comité de Gouvernance et de Nomination – cf. ci-dessous) évaluera si les exigences applicables aux membres et au président de chaque comité sont rencontrées. Dans le cadre de cette évaluation, le Comité de Gouvernance et de Nomination prendra en compte le programme de formation qui sera proposé par BNP Paribas Fortis à tout nouveau membre de ces comités.

Les quatre (4) comités fonctionnent conformément à l'organisation décrite ci-dessous.

Comité d'audit (AC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un AC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à l'audit.

Rôle et responsabilités

Les compétences de l'AC sont précisées dans la Loi bancaire, et dans le Code des sociétés et associations. Cela concerne en général les matières suivantes : finance, contrôle interne et gestion des risques, audit interne et externe. Sur demande du Conseil d'Administration, l'AC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés à l'audit et la comptabilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres de l'AC doivent disposer d'une compétence collective dans le domaine des activités de BNP Paribas Fortis et en matière de comptabilité et d'audit, et au moins un (1) membre de l'AC doit être compétent en matière de comptabilité et/ou d'audit. Actuellement, deux (2) administrateurs indépendants membres de l'AC de BNP Paribas Fortis disposent d'une expertise particulière dans le domaine de l'audit et de la comptabilité.

Composition

L'AC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président de l'AC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC (*cfr infra*) rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 10 mars 2021:

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Dirk Boogmans (administrateur non-exécutif indépendant)
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)

Présence aux réunions

L'AC s'est réuni huit (8) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Membre du comité	Présence aux réunions
d'ASPROMONT LYNDEN, Antoinette	8
AUBERNON, Dominique	7
BOOGMANS, Dirk	8

Comité des risques (RC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés au risque.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RC sont précisées dans la Loi bancaire et concernent: (i) la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques (ii) la fixation des prix et (iii) la politique de rémunération. Sur demande du Conseil d'Administration, le RC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés aux risques.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RC doivent disposer individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de BNP Paribas Fortis.

Composition

Le RC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du RC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 10 mars 2021:

- Dirk Boogmans (administrateur non-exécutif indépendant), président
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions:

Le RC s'est réuni neuf (9) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Membre du comité	Présence aux réunions
BOOGMANS, Dirk	9
AUBERNON, Dominique	7
VAN WAEYENBERGE, Titia	9

Comité de gouvernance et de nomination (GNC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un GNC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à la gouvernance et aux nominations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du GNC sont précisées dans la Loi bancaire et dans les réglementations de la Banque Nationale de Belgique. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des autres organes de gestion de BNP Paribas Fortis, et en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur intégrité, leur réputation, leur indépendance d'esprit et leur disponibilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du GNC disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de règles de gouvernance et de nomination spécifiques au secteur bancaire belge.

Composition

Le GNC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du GNC doit être un administrateur indépendant.

Composition au 10 mars 2021 :

- Sophie Dutordoir (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Herman Daems, (administrateur non-exécutif)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions

Le GNC s'est réuni sept (7) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie	7
DAEMS, Herman	7
VAN WAEYENBERGE, Titia	7

Comité de rémunération (RemCo)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RemCo distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés aux rémunérations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RemCo sont précisées dans la Loi bancaire. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération, le système de primes et les incitants créés, au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de BNP Paribas Fortis.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RemCo disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de rémunération, spécifiquement celles applicables au secteur bancaire belge.

Composition

Le RemCo se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du RemCo doit être un administrateur indépendant.

Composition au 10 mars 2021 :

- Sophie Dutordoir (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante)
- Thierry Laborde (administrateur non exécutif)

Présence aux réunions

Le RemCo s'est réuni huit (8) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie	8
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	8
LABORDE, Thierry	6

Comité Exécutif

BNP Paribas Fortis a mis en place un Comité Exécutif dont la mission est d'assister le Comité de Direction dans ses rôles et responsabilités, et de conseiller le Comité de Direction le cas échéant.

Le Comité Exécutif se compose actuellement de douze (12) membres, dont six (6) sont des administrateurs exécutifs. Il rassemble le Comité de Direction et les six (6) principaux responsables des métiers et fonctions de support.

Composition au 10 mars 2021 :

Maxime JADOT

Administrateur exécutif, président du Comité de Direction /
Comité Exécutif, chief executive officer

Michael ANSEEUW

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
retail banking

Didier BEAUVOIS

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
corporate banking

Marc CAMUS

Membre du Comité Exécutif, chief information officer

Jo COUTUER

Membre du Comité Exécutif, chief data officer

Daniel de CLERCK

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
operating officer

Carine DE NYS

Membre du Comité Exécutif, chief compliance officer

Khatleen PAUWELS

Membre du Comité Exécutif, head of client service center

Franciane RAYS

Membre du Comité Exécutif, chief financial officer

Piet VAN AKEN

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
risk officer

Stéphane VERMEIRE

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
private banking and wealth management

Sandra WILIKENS

Membre du Comité Exécutif, chief human resources officer and
company engagement

3. Procédures de contrôle interne

Missions et Activités du département Finance – Charte Finance

Sous l'autorité du Directeur Financier, rapportant au Directeur Général Délégué, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent à :

- Elaborer l'information financière et veiller à ce que l'information financière et prudentielle publiée soit exacte et fidèlement déclarée, conformément au cadre réglementaire et aux normes ;
- Fournir à la direction générale les informations nécessaires pour le pilotage financier aux niveaux organisationnels ;
- Définir la comptabilité, la gestion des performances et certaines politiques prudentielles et diriger leur insertion opérationnelle ;
- Définir, déployer et superviser le cadre de contrôle permanent associé à l'information financière ;
- Gestion des fonds propres de l'entité ;
- Procéder à l'analyse et à la structure financière des projets externes et internes d'acquisition, de partenariat et de désinvestissement ;
- Gérer les communications financières, assurer une qualité élevée et une perception claire par les marchés ;
- Coordonner les questions du superviseur bancaire, notamment les relations avec la BCE ;
- Définir/gérer l'organisation de la fonction Finances et contrôler ses ressources et ses coûts ;
- Piloter la mise en œuvre du modèle opérationnel cible, contribuer à la définition de l'architecture fonctionnelle et à la conception des systèmes de Finance et procéder à leur déploiement.

Production des données financières

Dispositif normatif

Les États financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux (GAAP), tandis que les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards – Normes Internationales d'Information Financière) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Une équipe dédiée au sein du département Finance, Accounting and Reporting (A&R) définit les principes comptables à appliquer à l'ensemble des entités de BNP Paribas Fortis, en se fondant sur les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces principes reposent sur les politiques comptables du Groupe BNP Paribas. L'équipe A&R suit l'évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d'interprétation nécessaire pour qu'ils soient adaptés aux opérations effectuées par BNP Paribas Fortis. Elle dispose du manuel de comptabilité du Groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d'instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétences spécifiques du Groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du rapport. Il est régulièrement mis à jour pour s'aligner sur les changements réglementaires. Cette équipe A&R traite également les demandes d'analyses comptables spécifiques formulées par les entités locales ainsi que par les métiers et les lignes d'activité (business lines).

Le département Management Control assure le suivi des règles de comptabilité de gestion et de reporting telles que définies par BNPP Group Finance.

Au sein de Finance, les modifications touchant au reporting prudentiel sont suivies par le département Financial Management et ensuite analysées au sein du Comité de Coordination des Matières Prudentielles. Les principes comptables et les règles associées à la solvabilité sont de la compétence de la Gestion des risques, et ceux associés à la liquidité sont de la compétence de l'ALM - Trésorerie.

Préparation de l'information financière

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- la filière de comptabilité et de reporting financiers : elle est plus spécifiquement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis dans le respect des politiques et normes. Elle produit également des informations participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. Cette filière atteste de la fiabilité des informations produites en recourant à des outils de contrôle spécifiques et en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) au premier niveau de contrôle ;
- la filière de gestion comptable et de reporting : elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles/EO/métiers notamment en s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière. Elle certifie la fiabilité des informations délivrées en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) du premier niveau de contrôle.

Finance Groupe conçoit, déploie et administre les outils de rapport des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe BNP Paribas, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités du Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage de l'information et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité et à la solvabilité, la Banque a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux rapports réglementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et les Risques ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- un outil dédié assurant la collecte des données et la production des rapports internes et réglementaires.

Contrôle permanent - Finance

Contrôle interne au sein de la Fonction Finance

Le contrôle interne du département Finance est assuré par une équipe en charge du second niveau de contrôle. Elle dispose d'outils spécialisés destinés aux contrôles comptables et à d'autres domaines de contrôle opérationnel permanent. Ces vérifications se fondent sur les résultats de contrôle et de certification du premier niveau réalisés au sein des services opérationnels et autres fonctions.

La mission de ces équipes consiste à assurer, de manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de BNP Paribas Fortis, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Outre ce second niveau de contrôle, une des activités de ce département est de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis.

Processus de certification interne

BNP Paribas Fortis contrôle les risques liés au rapport comptable par le biais d'un processus de certification qui vise à confirmer la qualité des informations introduites dans les différents systèmes de rapport. Les résultats du processus de certification relatif au reporting financiers sont présentés chaque trimestre au comité d'audit de BNP Paribas Fortis.

En règle générale, telle que définie par le Groupe BNP Paribas, chaque entité soumise à une liasse de reporting doit certifier la conformité de ce rapport chaque trimestre à l'aide de l'outil de contrôle de la comptabilité financière, une application dédiée au

processus de certification au sein du Groupe BNP Paribas. Les certificats sont constitués de questions standardisées, incluses dans un plan de contrôle générique, portant sur les principaux domaines de risques comptables et financiers.

Le contrôle permanent au sein du département Finance permet d'apporter une certaine assurance au CFO, au Groupe Finance, au comité d'audit de BNP Paribas Fortis, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées en effectuant un second niveau de contrôle sur ces certificats et en assurant la validation finale par le CFO.

Le processus de certification s'articule autour de :

- la certification que les données comptables et de reporting communiquées sont fiables et conformes aux principes comptables et de reporting du Groupe BNP Paribas ;
- la certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité et de reporting conçu pour assurer la qualité des données.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de BNP Paribas Fortis d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des États financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de BNP Paribas Fortis en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités susceptibles de générer des risques comptables et financiers pour la société.

Le système de certification est également utilisé en liaison avec la gestion des risques pour les données qui font partie du rapport réglementaire sur le risque de crédit et le ratio de solvabilité. Ceux qui contribuent aux rapports attestent qu'ils ont respecté les normes et procédures et que les données utilisées sont de qualité appropriée. Ils décrivent plus en détail les résultats des contrôles effectués aux différents stades de la production des rapports, y compris la réconciliation des données comptables avec celles du risque crédit. Basé sur les mêmes principes, un système de certification a été instauré pour les données liées à la liquidité. Les différents contributeurs rapportent sur le respect des normes et des résultats des contrôles clés afin de garantir la qualité des rapports établis.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les rapports comptables

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure néanmoins sous la responsabilité du département Finance.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants :

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de BNP Paribas Fortis en vue de produire des données financières et de gestion ;
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du rapport utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité ;
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

Contrôle périodique – Inspection Générale

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose BNP Paribas Fortis ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- identifier des risques au travers d'évaluations et inspecter les zones de risque à l'échelle de BNP Paribas Fortis.

Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2020 comme en 2019, le commissaire-réviseur agréé était PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représenté en 2020 par M. Damien WALGRAVE et M. Jeroen BOCKAERT, et en 2019 par M. Damien WALGRAVE.

Le commissaire-réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur conseil du comité d'audit et sur proposition du Conseil d'Administration et du conseil d'entreprise.

Le commissaire-réviseur doit remettre un rapport d'audit à la fin de chaque exercice, dans lequel il émet son avis sur une image fidèle des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. Un résumé des résultats et recommandations de contrôle est présenté au comité d'audit dans le document '2020 Internal Control findings & recommendations'.

Outre ce document, le commissaire aux comptes publie un Rapport de Contrôle Interne qui décrit le dispositif de contrôle interne de l'entité.

Le commissaire-réviseur applique également des procédures spécifiques pour les réviseurs du groupe et des procédures d'audit/contrôle pour l'organisme de surveillance prudentielle.

Dans le cadre de sa mission légale d'audit et sur base de ses travaux d'audit :

- il examine tout changement important apporté aux normes comptables et présente au comité d'audit ses recommandations concernant les choix ayant une incidence notable ;
- il présente les résultats de ses investigations, ses observations et ses recommandations en vue d'améliorer le système de contrôle interne des entités concernées de la Banque et de Finance.

Le comité d'audit du conseil d'administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au conseil d'administration qui prendra la décision finale.

4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés et associations relatives aux conflits d'intérêts, BNP Paribas Fortis doit également se conformer aux dispositions de la Loi bancaire et à un certain nombre de circulaires émanant de la Banque Nationale de Belgique (BNB) visant à éviter les conflits d'intérêts entre BNP Paribas Fortis et ses administrateurs ou ses directeurs, et qui ont trait notamment aux fonctions externes et aux crédits.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a adopté une politique générale et un code de conduite en matière de conflits d'intérêts selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des principes de base suivants :

1. l'intérêt des clients (ceci inclut la compréhension des besoins des clients, la garantie d'un traitement équitable des clients, la protection des intérêts des clients,...);
2. la sécurité financière (ceci inclut la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme,...);
3. l'intégrité des marchés (ceci inclut la promotion d'une concurrence libre et loyale, le respect des règles relatives aux abus de marché,...);
4. l'éthique professionnelle (ceci inclut la lutte contre la corruption, le fait de ne pas être en situation de conflits d'intérêts dans le cadre d'activités externes,...);
5. le respect des collègues (ceci inclut l'application des normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, le rejet de toute forme de discrimination et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail);
6. la protection du groupe (ceci inclut la création et la préservation de la valeur à long terme du Groupe BNP Paribas, la protection des informations du groupe, une communication responsable,...);
7. l'engagement dans la société (ceci inclut la promotion du respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et agir de façon responsable dans la représentation publique).

Enfin, conformément à la Loi bancaire, les administrateurs de BNP Paribas Fortis font l'objet d'une enquête menée par l'autorité de contrôle concernée avant leur nomination officielle. Avant d'émettre son accord, l'autorité de contrôle vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

1.a Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la Banque. Au sein du groupe BNP Paribas, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Risque qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle du Groupe. Le département Risque n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et est rattaché directement à la direction du Groupe.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de BNP Paribas Fortis sont alignés avec :

- la mission du département Risque de BNP Paribas :
 - conseiller la direction de la Banque sur l'appétence au risque et la politique de risque ;
 - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' à veiller à ce que les risques pris par la Banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité ;
 - rendre compte et alerter la direction de la Banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la Banque est exposée ;
 - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions de groupe concernées.
- les principes organisationnels de BNP Paribas :
 - 'Single integrated Risk entity', chargée des aspects du risque dans tous les métiers ;
 - entité indépendante de la direction des métiers ;
 - organisation en chaîne de reporting locales et mondiales (principe matriciel).

Le département Risque de BNP Paribas Fortis est intégré au département Risque de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de BNP Paribas Fortis siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable Risque Marchés Domestiques de BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants :

- garantir un contrôle objectif du risque ;
- s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète est fournie ;

- disposer, pour l'ensemble de la Banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité ;
- veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque :

- Enterprise Risk Architecture est responsable des questions réglementaires, du risque analytique et de la modélisation, de l'analyse stratégique, du reporting et du provisionnement, du risque ALM – trésorerie et liquidités ;
- Risk CIB est en charge de fournir une transparence totale et une analyse dynamique des risques de marché et de contrepartie à tous les métiers de BNP Paribas Fortis et est responsable de la gestion du risque de crédit des institutions financières, des entités souveraines et Corporates sur le métier BNP Paribas Fortis CIB ;
- Risk Belgian Retail Banking est responsable de la gestion des risques de crédit liés à toutes les activités du périmètre de BNP Paribas Fortis (Banque de Détail et Banque Privée en Belgique, Corporate Banking en excluant CIB) ;
- Risk Function COO est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du Risk Operating Office (qui coordonne les fonctions de support), du Risk Strategy Team (qui est en charge de la mise en œuvre des projets de gestion du changement dans le département Risque et de la liaison avec Agile Impulse) et de la communication ;
- Tribe Risk & Credits : cette nouvelle entité a été créée en juillet 2020 dans le contexte général d'Agile Impulse. Elle est responsable des produits, processus, actifs informatiques et données en relation avec la gestion des crédits et du risque ;
- Risk IRC (Risk Independent Review & Control) est responsable de la gestion des modèles de risque et de la révision indépendante des modèles pour les risques de crédit, de marché, de contrepartie, d'assurance et opérationnels ;
- Risk ORC (Operational Risk & Control) fournit l'assurance raisonnable de l'existence et du fonctionnement efficace d'un dispositif de contrôle permanent au sein de BNP Paribas Fortis Belgique, qui respecte les exigences de surveillance de BNP Paribas Fortis comme celles du groupe BNP Paribas ;
- Risk DPO (data protection officer) est en charge de la gestion de la conformité dans le cadre de la protection des données personnelles et des contraintes réglementaires.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de BNP Paribas Fortis restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques de la Banque (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, risque opérationnel etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de BNP Paribas Fortis examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

1.b Comités des risques de BNP Paribas Fortis

- Risk Committee: En conformité avec l'article 27 de la Loi bancaire belge, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un comité de risque distinct pour aider le conseil d'administration dans les domaines liés aux risques. Avant l'entrée en vigueur de la Loi bancaire belge, le comité de risque faisait partie du comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC). Sur demande du conseil d'administration, le comité de risque l'assistera (et lui soumettra ses recommandations), dans tous les domaines liés au risque. Par ailleurs, certaines compétences exigées du comité de risque sont précisées dans l'article 29 de la Loi bancaire belge et sont énumérées comme suit: (i) tolérance au risque (ii) fixation des prix et (iii) politique de rémunération.
- Central Credit Committee: Le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de BNP Paribas Fortis agissant selon la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises conformément au profil de risque de crédit souhaité, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque.
- Capital Markets Risk Committee: Le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, au niveau de l'activité et de la transaction pour les activités de marché, y compris les portefeuilles d'investissement.
- Risk Policy Committee: Le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les règles et méthodologies en matière de risque, vérifie les expositions. Il examine les risques en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la Banque et de la rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque.
- Le comité de l'actif et du passif de la Banque (ALCo) gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan de la Banque.
- Le Comité de Contrôle Interne (ICC) se concentre sur la gestion du contrôle permanent opérationnel et la gestion des risques opérationnels et de non-conformité. L'ICC permet aux entités opérationnelles et aux fonctions de contrôle de signaler et de discuter les risques opérationnels, les risques de non-conformité et les faiblesses du dispositif de contrôle permanent les plus significatifs.
- Le Comité des Provisions décide des provisions et dépréciations consolidées.
- Les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles.
- Le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

2 MESURE DES RISQUES ET LEURS CATEGORIES

2.a Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, BNP Paribas Fortis emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la Banque afin d'en assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont alors regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

2.b Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des actifs financiers (existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés) lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit lors d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter - OTC), qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur (ou une perte de revenus d'intérêt dans le cas de risque de taux d'intérêt lors d'activités d'intermédiation bancaire) provoquée par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, des taux, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables comprennent, de façon non exclusive, les taux de change, le prix des actions et des marchandises (cotées ou obtenues par référence à l'actif similaire), le prix des dérivés ou autres paramètres comme les taux d'intérêt, le spread de crédit, les volatilités et corrélations liées ou autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux basés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques non vérifiables sur le marché.

La liquidité est un élément important du risque de marché. Lorsque la liquidité fait défaut, la négociation des instruments ou marchandises peut s'avérer difficile, ou alors pas à leur valeur de marché. Cela peut survenir, par exemple, à cause de volumes de transactions insuffisants, de restrictions légales ou de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires comprend d'un côté le risque de perte sur les participations et de l'autre le risque de taux d'intérêt et le risque de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des catastrophes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement 'cause-événement-effet'.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les incendies, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit

et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorties de pertes financières importantes si la Banque faillit à ses devoirs de conformité aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières, y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle.

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure

perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de subir une perte liée aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable sur une place et dans une devise donnée.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	1.251,5	millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	4.851,5	millions
Bénéfice à affecter	EUR	6.103,0	millions
Bénéfice à reporter	EUR	5.613,0	millions
Dividende ordinaire	EUR	474,8	millions
Autres allocataires*	EUR	15,2	millions

* Ce montant concerne la prime bénéficiaire de 2,35% calculée sur la rémunération individuelle annuelle des employés de BNP Paribas Fortis SA conformément à la Loi du 22 mai 2001 (Loi relative à la participation des employés au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les employés)

Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende ordinaire brut d'EUR 0,84 par action, soit EUR 474,8 millions au total.

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Procédure du Conseil d'Administration

Contexte

L'article 7:97 du Code des sociétés et associations impose, pour les sociétés cotées, une procédure spécifique dans le cadre de transactions entre parties liées. Même si cet article n'est pas applicable à BNP Paribas Fortis, son Conseil d'Administration a, sur un avis du GNC et conformément à ses principes de gouvernance interne, adopté le 15 décembre 2011 une 'Procédure du Conseil d'Administration pour les transactions entre parties liées' ('Procédure'), laquelle s'inspire de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations (anciennement l'article 524 du Code des Sociétés), sans pour autant lui être identique.

Dans le courant de l'année 2020, aucune transaction n'a nécessité l'application de cette 'Procédure'.

AUTRES INFORMATIONS

Cours mensuels minimum et maximum de l'action BNP Paribas Fortis en ventes publiques hebdomadaires en 2020

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action BNP Paribas Fortis aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels (Euronext Expert Market) en 2020 se présentent comme suit (en EUR):

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	27,0	27,0
Février	27,0	28,4
Mars	26,0	30,8
Avril	27,0	27,0
Mai	26,0	29,0
Juin	23,0	24,0
Juillet	20,0	22,0
Août	20,0	20,0
Septembre	21,0	22,0
Octobre	20,6	22,4
Novembre	21,4	21,4
Décembre	21,0	21,4

Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs au 31 décembre 2020, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application du Règlement de la Banque Nationale de Belgique du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées (le 'Règlement'), le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis a adopté ses 'Règles internes concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis' ('Règles Internes').

Ce Règlement, ainsi que les Règles Internes, prévoient notamment que certaines fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs seront mentionnées dans le rapport annuel.

Les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis sont repris dans la liste soumise à la Banque Nationale de Belgique, laquelle est maintenue à jour en conformité avec les réglementations en vigueur. Cette liste inclut les membres du Comité de Direction, ainsi que les dirigeants de succursales de BNP Paribas Fortis à l'étranger.

Conformément au Règlement et aux Règles Internes, les fonctions extérieures faisant l'objet d'une mention sont celles qui consistent en des mandats exécutifs ou non-exécutifs ou en des fonctions d'administration ou de gestion, exercées en dehors du groupe BNP Paribas au sein d'une société commerciale ou à forme commerciale, d'une entreprise d'une autre forme de droit belge ou étranger ou d'une institution publique belge ou étrangère, ayant une activité commerciale, industrielle ou financière.

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Herman DAEMS (Président du Conseil d'Administration)		
Domo Investment Group SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration)	-
Unibreda SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration - administrateur indépendant)	-
Max JADOT (Président du comité de direction)		
Baltisse SA	Société d'investissement (Administrateur non-exécutif)	-
Dirk BOOGMANS (Administrateur indépendant)		
Smile Invest SA	Fond d'investissement (Membre du Comité d'Investissement)	-
Smile invest Management Company SA	Société d'investissements (Administrateur non-exécutif)	-
Newton Biocapital SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte International SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif & président du Comité d'Audit)	-
Vinçotte Controlatum SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte Academy SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Antoinette d'ASPROMONT LYNDEN (Administratrice indépendante)		
Groupe Bruxelles Lambert SA	Société holding (Administratrice non-exécutive et présidente du Comité d'Audit)	Euronext Bruxelles
Stefaan DECRAENE (Administrateur non-exécutif)		
Ardo Holding SA	Société holding (Administrateur non-exécutif)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Sophie DUTORDOIR (Administratrice indépendante)		
Société Nationale des Chemins de Fer Belges SA	Chemins de fer (Administratrice-déléguée - administratrice exécutive)	-
Eurogare SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
HR Rail SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
Thi Factory SA	Chemins de fer (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Thalys International SCRL	Chemins de fer (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Aveve SA	Agriculture et horticulture (Administratrice non-exécutive)	-
Thierry LABORDE (Administrateur non-exécutif)		
EPI Interim Company SE	Solutions de paiements (Administrateur non-exécutif)	-
Titia VAN WAEYENBERGE (Administratrice indépendante)		
De Eik SA	Société d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration, administratrice non-exécutive, membre du Comité de Nomination et de Rémunération)	-
Paratodos SA	Agribusiness (Administratrice déléguée, administratrice exécutive)	-
Indufin Capital partners Sicar	Société d'investissement (Administratrice non-exécutive)	-
Tattersal Leasing SA	Société de leasing (Administratrice non-exécutive)	-
Indufin Investment fund SA	Fonds d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Stéphane VERMEIRE (Administrateur exécutif)		
Procomin SA	Machines et propulsions (Président du Conseil d'Administration)	-
Aciers Crustin SA	Industrie métallurgique (Président du Conseil d'Administration)	-
Vermeire Aandrijvingen SA	Machines et propulsions (Président du Conseil d'Administration)	-
Vermeire Tranmissions SA	Machines et accessoires (Président du Conseil d'Administration)	-

INFORMATION RELATIVE À L'ARTICLE 7:96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Rémunérations et avantages sociaux accordés aux membres du Comité de Direction de BNP Paribas Fortis

Réunions du Conseil d'Administration du 12 et 26 mars 2020

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 2020:

« (...)

La présidente du Comité de Rémunération (RemCo) rappelle d'abord les rôles et responsabilités en matière de rémunération. (...)

En ce qui concerne le prochain point à l'agenda, la présidente du RemCo demande aux membres du Comité de Direction de quitter le call. Avant de faire cela, le président du Conseil d'Administration demande si l'un d'entre eux désire soulever un dans les varia à soulever. Comme ils n'en ont pas, tous les membres du Comité de Direction quittent le call.

Conformément aux règles internes de BNPPF et à la loi bancaire belge, le RemCo du 11 mars 2020 a également débattu des sujets suivants, qui devront maintenant être décidés par le Conseil d'Administration:

- *La rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif;*
- *la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction ; et*
- *la rémunération fixe et variable du président du Comité de Direction.*

(...)

La présidente du RemCo souligne que toutes les discussions portant sur une personne en particulier lors de la réunion du RemCo ont eu lieu dans l'absence de la personne concernée. (...)

La proposition en ce qui concerne les membres du Comité de Direction est la suivante :

- *Pour le Président du Comité de Direction, une rémunération variable pour 2019 de EUR 385.000 et une rémunération fixe totale pour l'année 2020, hors avantages de toute nature, jetons de présence et cotisations aux plans de pension et autre assurances, de EUR 998.513;*
- *Pour les cinq autres membres du Comité de Direction, une rémunération variable pour l'année 2019 de EUR 934.000 et une rémunération fixe totale, hors avantages de toute nature, jetons de présence et cotisations aux plans de pension et autre assurances, de EUR 2.101.807. (...)*

Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'approuver les rémunérations fixes et variables pour :

- *les membres du Comité de Direction;*
- *les membres du Comité Exécutif; et*
- *Le Président du Comité de Direction.*

(...)

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2020 dont figurait e.a. à l'agenda l'organisation de l'assemblée générale des actionnaires :

« (...)

Ensuite, se référant aux points relatifs aux rémunérations, le président demande à la présidente du Comité de Rémunération de fournir au Conseil la recommandation du Comité de Rémunération. Mme. S.Dutordoir explique les discussions qui ont eu lieu au sein du Comité de Rémunération et informe le Conseil de la recommandation positive du Comité de Rémunération sur l'enveloppe de rémunération de 1,1mio d'euros, ainsi que sur la proposition de partage du bénéfice. (...)

Après délibération et réflexion, le Conseil d'Administration approuve (...) l'agenda (mis-à-jour), tel que soumis. (...)

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cf Appendix - Rapport des Commissaires



BNP PARIBAS FORTIS SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale des
actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2020**

Le 29 mars 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BNP
PARIBAS FORTIS SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de BNP Paribas Fortis SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 avril 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 22 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 247.039 '000.000' et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 1.251 '000.000'.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Réductions de valeur sur prêts et créances

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de BNP Paribas Fortis SA reprennent des prêts et créances pour un montant de EUR 136.397 '000.000' au terme de l'exercice 2020. Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique requiert la comptabilisation de réductions de valeur sur prêts et créances pour prendre en compte les dépréciations, définitives ou non, pour les contreparties qui ont des difficultés à honorer leurs engagements ou dont il est prévisible qu'elles rencontreront de telles difficultés, ou qui contestent le montant principal de leurs engagements ou dont l'incapacité à honorer leurs engagements est établi ou est presque certain.

L'identification d'une réduction de valeur et la détermination de la valeur récupérable font partie d'un processus d'estimation qui inclut, entre autres, l'évaluation de l'existence d'une indication de perte de valeur et la détermination de la probabilité de défaut, de la situation financière de la contrepartie, des flux de trésorerie futurs estimés et de la valeur de la garantie reçue.

En raison du montant important des prêts et créances comptabilisés au bilan, de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur comptable des prêts et créances et de l'incertitude accrue générée par la pandémie Covid-19, l'audit du processus décrit ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux annexes 5.1 et 5.2 relatives aux comptes annuels. De plus, le conseil d'administration décrit plus en détail le processus de gestion du risque crédit et la revue des réductions de valeur dans son rapport de gestion.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Sur la base de notre évaluation des risques, nous avons examiné les réductions de valeur et évalué et mis au défi la méthodologie appliquée ainsi que les hypothèses formulées par le conseil d'administration, comme décrit dans le paragraphe précédent:

- Nous avons évalué le processus de gouvernance encadrant l'identification de la dégradation des prêts et testé son application. Nous avons conclu que le processus interne était respecté;
- Nous avons testé la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement effectif des contrôles clés sur les processus automatisés et manuels d'identification des événements générateurs de perte de valeur, d'évaluation des garanties et d'estimation du recouvrement en cas de défaillance. Nous n'avons pas identifié de faiblesse significative sur leur adéquation et leur fonctionnement effectif;

- Avec nos experts, nous avons mis au défi, sur une base cyclique, les méthodologies appliquées sur la base de nos connaissances et de notre expérience du secteur, en nous concentrant sur les changements potentiels depuis l'année dernière et nous avons évalué que ceux-ci étaient conformes à nos attentes;
- En outre, nous avons procédé, sur la base d'une approche basée sur les risques, à des tests sur un échantillon de prêts accordés afin de nous assurer que les réductions de valeur avaient été identifiées en temps utile et s'avéraient appropriées;;
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des annexes et nous nous sommes assurés qu'elles étaient conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique.

Réduction de valeur sur immobilisations financières

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2020 font apparaître une sous rubrique "VII. Immobilisations financières" pour un montant de EUR 9.361 '000.000'. Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique prévoit que les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et réduites de valeur en cas de dépréciation de valeur durable.

Nous avons identifié les immobilisations financières comme un point clé d'audit en raison de l'importance des montants et en raison du fait que l'évaluation du caractère de dépréciation durable exige un jugement important au niveau de la méthode de valorisation et des hypothèses sous-jacentes utilisées - principalement celles liées à la capacité de générer des flux de trésorerie disponibles futurs et au facteur d'actualisation appliqué à ces flux de trésorerie, en tenant compte de facteur de risque appropriés. L'importance de ces jugements pour les comptes annuels est accrue à cause de l'incertitude engendrée par la pandémie Covid-19.

Nous faisons référence aux comptes annuels, annexe 5.5 "Etat des immobilisations financières" et 5.6.1 "Information relative aux participations", ainsi qu'aux règles d'évaluation.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts de vérification sur (i) le modèle d'évaluation utilisé par la Société pour l'identification et l'évaluation d'une dépréciation et son caractère durable, (ii) les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux utilisés dans les modèles et (iii) les prévisions de flux de trésorerie futurs:

- Avec nos experts, nous avons évalué le modèle "Dividend Discount" utilisé et discuté des hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de ce modèle avec la direction. Nous avons considéré que le modèle était approprié dans les circonstances actuelles;
- Nous avons évalué et mis au défi les prévisions de flux de trésorerie futurs et leur processus d'élaboration. Nous avons constaté que la direction avait respecté le processus existant d'établissement de prévisions de flux de trésorerie futurs, et que celui-ci a fait l'objet d'un suivi et défi approprié;
- Nous avons comparé les résultats de l'année en cours avec les chiffres inclus dans les prévisions des exercices précédents afin d'évaluer la capacité de la Société à prévoir avec précision les flux de trésorerie futurs;

- Nous avons également mis au défi les hypothèses relatives aux prévisions des taux de croissance à long terme - en les comparant aux prévisions conjoncturelles et sectorielles disponibles publiquement - et les taux d'actualisation - en comparant le coût du capital de l'entité avec celui applicable à des sociétés comparables, ainsi que les facteurs spécifiques au pays. Nous avons considéré que les hypothèses étaient cohérentes et conformes à nos attentes;
- Nous avons discuté avec la direction de l'impact des évolutions (réglementaires et économiques) susceptibles d'affecter significativement les flux de trésorerie futurs de ces entités et constaté qu'ils avaient été pris en compte dans les flux de trésorerie futurs.

Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers évalués à la valeur de marché

Description du point clé de l'audit:

Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique requiert l'utilisation de la valeur de marché pour la comptabilisation de grand nombre d'actifs et de passifs.

Les conditions de marché actuelles et le contexte de taux d'intérêt bas, impactent l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers. De plus, la pandémie Covid-10 a apporté de l'incertitude et de la volatilité accrues dans les marchés financiers. Les méthodes et modèles d'évaluation appliqués pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et impliquent l'utilisation de diverses hypothèses. En outre, les facteurs pouvant influencer la détermination de la valeur de marché sont nombreux et ils peuvent varier par type d'instrument, voire pour les mêmes types d'instruments. L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la valeur de marché retenue pour l'établissement des comptes annuels.

L'utilisation de différentes hypothèses pouvant mener à des estimations de la valeur de marché différentes de celle retenue pour l'établissement des comptes annuels, et en considérant le caractère crucial de la valeur de marché dans la détermination des valeurs comptables pour certaines catégories du bilan, du résultat et des annexes aux comptes, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux comptes annuels, annexes 5.3 "Obligations et autres titres à revenu fixe" et 5.4 "Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable", ainsi qu'aux règles d'évaluation.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix et le processus de validation des modèles. Sur une base cyclique, nous avons évalué et mis au défi la pertinence de la méthodologie appliquée pour la validation des modèles avec l'aide de nos experts internes, et avons effectué des calculs indépendants de la valeur de marché sur base d'échantillons. Ceci comprend l'évaluation, basée sur notre expérience et les pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la valeur de marché.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;



- Lors de sa réunion du 12 mars 2020, le conseil d'administration a approuvé la rémunération variable des administrateurs exécutifs pour l'exercice 2019, ainsi que la rémunération fixe de ces administrateurs pour l'exercice 2020. Ces administrateurs exécutifs avaient dès lors un conflit d'intérêt tel que défini à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Un extrait du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2020, ainsi que les conséquences patrimoniales de ces décisions, ont été inclus dans la section "Information relative à l'article 7 :96 du Code des sociétés et associations" du rapport de gestion. Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par le conseil d'administration, et ne suscite aucun commentaire de notre part.

Woluwe-Saint-Etienne, le 29 mars 2021

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Damien Walgrave
Réviseur d'Entreprises

Jeroen Bockaert
Réviseur d'Entreprises